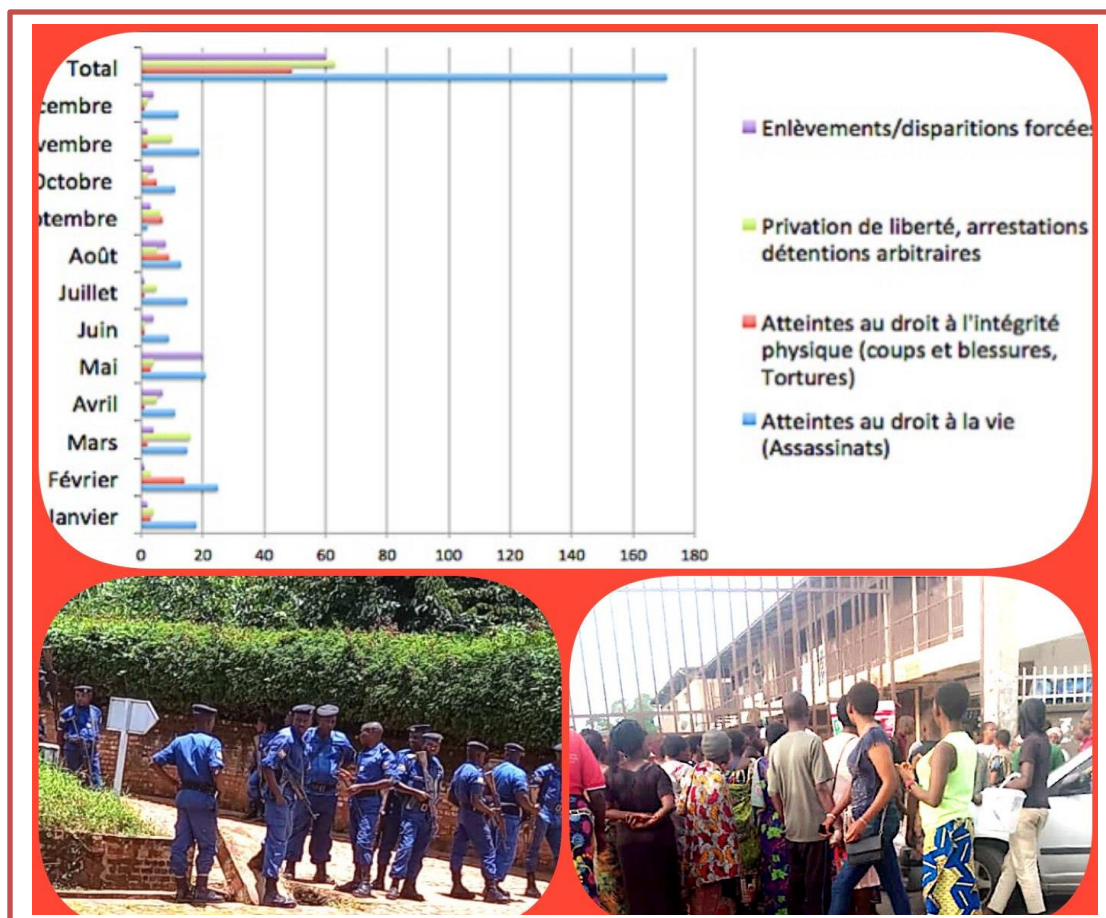


Rapport annuel sur la situation des droits de l'homme Edition 2024

BURUNDI

DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME CONTINUES DANS UN CLIMAT PRE-ELECTORAL TENDU



En bas à gauche : des policiers déployés le 10 mars 2024 pour assurer la sécurité des participants au congrès des dissidents du parti CNL pour démettre son président A. Rwasa
En bas à droite : un marché fermé en octobre 2024 aux non-inscrits pour obliger la population à se faire enrôler pour les élections de 2025

Table des matières

Table des matières	2
I. CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE, ECONOMIQUE ET REGIONAL	3
A. SITUATION SOCIO-POLITIQUE.....	3
B. Sur le plan socio-économique.....	5
C. Sur le plan régional	6
II. ÉVOLUTION DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DE L'ANNEE 2024	8
A. ATTEINTES AU DROIT A LA VIE	10
1. Phénomène récurrent d'assassinats dont les auteurs ne sont pas identifiés : cas d'illustration.....	12
2. Cas des victimes d'assassinats ciblés et identifiées dans le voisinage	16
B. Atteintes au droit à l'intégrité physique	21
C. Violation du droit à la liberté de mouvement : arrestations et détentions arbitraires	28
D. Cas d'enlèvement ou de disparition forcée	35
III. CONCLUSION	42
IV. RECOMMANDATIONS	43
A. AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI	43
B. AUX PAYS DE LA COMMUNAUTE DE L'AFRIQUE DE L'EST.....	43
C. A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE	44

I. CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE, ECONOMIQUE ET REGIONAL

A. SITUATION SOCIO-POLITIQUE

Comme les années antérieures, des violations des droits de l'homme ont été observées de manière continue au cours de l'année 2024. Cette situation s'est traduite par « ***un rétrécissement de l'espace civique et une répression des opposants politiques, des professionnels des médias et des défenseurs des droits de l'homme. L'impunité généralisée des auteurs de violations des droits de l'homme lors des différentes crises que le pays a traversées, notamment celle de 2015*** », selon le Rapporteur des Nations Unies sur les droits de l'homme au Burundi.¹

Il a également souligné que « ***L'État exerce toujours un contrôle systématique sur le Service national de renseignement (SNR) et la milice des Imbonerakure, qui assiste ou complète les effectifs ou remplace les forces de sécurité dans des localités où elles ne sont pas présentes. Les Imbonerakure ont toute latitude pour torturer et intimider la population (en particulier les voix dissidentes, les partis d'opposition, les organisations de la société civile et les professionnels des médias)*** ».²

Face à ces allégations confirmées par plusieurs organisations nationales et internationales des droits humains, le Gouvernement du Burundi, a systématiquement nié ces violations en appelant plutôt ses partenaires internationaux à mettre fin au mandat du Rapporteur Spécial de l'ONU sur le Burundi pour se mettre à l'abri du regard de la communauté internationale. C'est dans cet esprit que Madame Elisa Nkerabirori, Ambassadrice du Burundi à Genève, qualifia le mandat du Rapporteur spécial de « ***mécanisme mis en place sur base de la calomnie et d'infamie à l'endroit des instances étatiques et de toute une population*** » lors du dialogue interactif tenue le 4 juillet 2024 à Genève dans le cadre de la 56^{ème} session du Conseil des droits de l'homme.³

De la même manière, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération au développement, Albert Shingiro, avait lancé antérieurement un appel, le 28 mars 2024, à l'Union européenne pour le non-renouvellement du mandat du Rapporteur spécial en septembre 2024. Selon lui, le mécanisme du Rapporteur spécial avait été créé « ***sans coopération avec le Burundi pour exercer une pression politique sur le Gouvernement burundais*** ». Toujours selon le Ministre, « ***le maintien de ce mécanisme, sans valeur ajoutée pour la promotion des droits de l'homme, crée des tensions inutiles et évitables au moment où les relations entre la communauté internationale et le Burundi sont en phase de réchauffement*** ».⁴

¹ Conseil des droits de l'homme, 57^{ème} session, **Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi, Fortuné Gaetan Zongo**, p.2 Lien : <https://reliefweb.int/attachments/10c57004-8f74-451e-b0b2-6c5edd5463f9/g2411804.pdf>

² Ibidem, p.4

³ Le Mandat, 4 Juillet 2024, **ONU-Burundi : Dialogue interactif avec le Rapporteur Spécial Gaetan Zongo**, Lien <https://www.youtube.com/watch?v=jgMzWJymgZQ>

⁴ Conseil des Droits de l'Homme, 57^{ème} session, Op.Cit. p.3

Par contre, les organisations de défense des droits de l'homme prirent les devants pour alerter le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU sur l'urgence de renouvellement du mandat du Rapporteur Spécial. C'est ainsi que 39 organisations burundaises, régionales et internationales adressèrent aux Représentants permanents des États Membres et Observateurs du Conseil des droits de l'homme, le 29 août 2024, une correspondance pour recommander le renouvellement du mandat du Rapporteur Spécial.

Les signataires de la correspondance soulignaient que « *neuf ans après l'éclatement de la crise de 2015, non encore résolue, la situation des droits humains au Burundi demeure préoccupante. Le changement intervenu depuis l'investiture du président Évariste Ndayishimiye, en juin 2020, n'a apporté aucune réforme structurelle pour répondre aux préoccupations de longue date en matière de droits humains, de gouvernance, de justice et de primauté du droit* »⁵. Au bout du compte, le mandat du Rapporteur Spécial des Nations Unies au Burundi a été renouvelé le 7 octobre 2024 à l'issue des travaux de la 57^{ème} session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

L'année 2024 a été également caractérisée par un processus électoral très tendu. En effet, le rouleau compresseur lancé depuis le mois de juin de l'année antérieure 2023 par le pouvoir CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la démocratie) pour écraser l'opposition a continué sa marche, ciblant particulièrement le principal parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté).

Ainsi, la loi organique n°1/12 du 5 juin 2024 portant modification de la loi organique n°1/11 du 20 mai 2019 portant Code électoral a été promulguée par l'exécutif sans tenir compte des recommandations formulées auparavant par des représentants des partis politiques au sujet, entre autres des cautions élevées, perçues comme une forme de discrimination au profit du parti au pouvoir CNDD-FDD. Puis, la CENI (Commission Electorale nationale Indépendante) a procédé à la présentation des membres des Commissions électorales provinciales indépendantes (CEPI) pendant la semaine du 8 au 12 juillet 2024. Cet événement a défrayé la chronique car les partis d'opposition ont vite déploré que les membres de ces organes « *sont presque tous issus du parti au pouvoir et de sa mouvance, quel que soit le costume qu'ils portent* »⁶

Il importe de souligner que ces démembrements (CEPI) de la CENI, inféodés au parti CNDD-FDD, sont en contradiction avec l'article 38 de la loi électorale évoquée plus haut, qui stipule dans son alinéa 3 que « *ces membres sont nommés dans le souci de garantir la neutralité politique et des équilibres ethnique et de genre. La décision de nomination est notifiée aux intéressés et affichée aux portes du bureau de la Commission à chaque niveau* ». De toute évidence, il ne pouvait en être autrement car la CENI a la même couleur politique car les membres de cette commission électorale, qui sont majoritairement membres ou sympathisants du parti CNDD-FDD, ont été nommés en décembre 2023 sans consensus à l'Assemblée nationale.

5 <https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2024/09/HRC57-Civil-society-letter-on-BURUNDI-FRENCH.pdf>, p1

6 IWACU, 19/07/2024, [Les CEPI dans les serres de l'Aigle](https://www.iwacu-burundi.org/les-cepi-dans-les-serres-de-laigle/), <https://www.iwacu-burundi.org/les-cepi-dans-les-serres-de-laigle/>

En conséquence, la population a manifesté son peu d'intérêt pour ce processus électoral lors de l'enrôlement des électeurs en vue de constituer le fichier électoral, du 22 au 31 octobre 2024. Les autorités administratives ont dû recourir à des pratiques illégales pour forcer les retardataires ou les récalcitrants à se faire enregistrer. Des actes de harcèlement, de menaces et même de violence ont été commis à l'endroit des victimes par des agents de l'ordre et leurs complices dont des miliciens Imbonerakure.⁷

Il est à rappeler également que le leader du principal parti de l'opposition CNL, Agathon Rwasa, a été démis de la présidence du parti à l'issue du congrès des dissidents tenu le 10 mars 2024 sous la protection du ministère de l'intérieur. Les résultats de ce pseudo-congrès, qui ont abouti à l'élection de Nestor Girukwishaka, une marionnette du CNDD-FDD, ont été validés aussitôt le 18 mars 2024, par le ministre de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique.⁸

Manifestement, tout indique qu'à l'approche des échéances électorales de 2025 et 2027, le CNDD-FDD s'investit dans la stratégie de garder le pouvoir en détruisant toutes les structures de l'opposition qui représentent une menace de son pouvoir par les urnes.

B. Sur le plan socio-économique

Le Burundi est resté confronté aux difficultés économiques caractérisées par une forte inflation, une dépréciation de la monnaie et une pression fiscale élevée. Ces facteurs limitent considérablement le pouvoir d'achat des ménages. Le Burundi souffre également de pénuries de carburant, de sucre et d'eau, ainsi que de coupures récurrentes d'électricité qui exacerbent la pauvreté des populations.

Dans un rapport publié en octobre 2024 par le Global Hunger Index 2024, le Burundi était classé parmi les 42 pays du monde où la faim demeure à un niveau grave ou alarmant et encore en tête des dizaines de pays qui subissent toujours un niveau de faim beaucoup trop élevé dont le Burundi, le Tchad, le Madagascar, la Somalie, le Soudan du Sud et le Yémen.⁹

La situation a continué à se détériorer avec les effets des pénuries récurrentes des devises et du carburant qui en découle. En conséquence, la pauvreté sévit dans le pays, ce qui a amené le président de la Confédération des Syndicats du Burundi (COSYBU) à tirer sur la sonnette d'alarme, le 1^{er} mai 2024, en signalant dans son discours de circonstance que les salariés sont devenus incapables de subvenir à leurs besoins. Mais, au lieu de répondre à cette préoccupation des travailleurs, le Président de la République se plaignait plutôt

⁷ SOS-TORTURE BURUNDI, Bulletin de Justice, N°76 du 30 novembre 2024, Lien : https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2024/12/Bulletin_Justice_No_76_Novembre_2024-.pdf

⁸ SOS-TORTURE BURUNDI, Bulletin de Justice, N°69 du 31 Mars 2025, **Processus électoral 2025 et 2027, Le Silence, l'Exil ou la persécution : Face au choix imposé aux opposants du CNL et à d'autres voix critiques** https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2024/03/Bulletin_Justice_N_68_31_03_2024.pdf

⁹ Global Hunger Index 2024, octobre 2024, INDICE DE LA FAIM DANS LE MONDE, lien : <https://www.globalhungerindex.org/pdf/fr/2024/synthese.pdf>

des fonctionnaires « *qui sont parfois paresseux* » et de « *la mauvaise utilisation des fonds publics, la corruption et le manque de dignité en milieu de travail* ». ¹⁰

De l'analyse de l'expert économiste burundais, André Nikwigize « *la pauvreté de la population s'amplifie, le déficit de la balance commerciale se creuse, le pays manque de devises pour importer, tandis que les aides extérieures, principale source de devises étrangères, se rétrécissent, les investisseurs, tant nationaux qu'étrangers, y compris les membres de la Diaspora, hésitent à investir au Burundi ...* » ¹¹.

La mauvaise gouvernance économique, la corruption et la dégradation du climat des affaires ont ainsi accru la paupérisation et les frustrations de larges couches des populations, confrontées aux effets de diverses pénuries, comme le carburant, découlant de la disponibilité limitée de devises.

En conséquence, le problème d'approvisionnement a entravé le commerce et la distribution de produits agricoles à l'intérieur du pays, d'où la montée des prix des tickets de transport qui ont doublé et même parfois triplé dans certains endroits ainsi que la montée des prix alimentaires alors que le pouvoir d'achat des ménages s'est dégradé considérablement.

C. Sur le plan régional

La guerre des nerfs s'est intensifiée entre le Burundi et le Rwanda au cours de l'année 2024. La tension est montée d'un cran au lendemain de l'attaque, revendiquée le 22 décembre 2023, par le mouvement rebelle RED-Tabara ¹² en zone de Gatumba de la commune de Mutimbuzi, dans la nuit du 22 décembre 2023 à Gatumba, près de la frontière avec la RD Congo, qui a fait 27 morts et des blessés. ¹³

Le Président burundais, Evariste Ndayishimiye, a condamné l'attaque en qualifiant le RED-Tabara de « *groupe terroriste logé, ravitaillé et entraîné par le Rwanda* ». Kigali a démenti aussitôt l'accusation en spécifiant « *que le Rwanda n'est associé, en aucune manière, avec aucun des groupes armés burundais* ». Mais cela n'a pas empêché le Gouvernement burundais de prendre la décision de fermer les frontières terrestres avec le Rwanda, le 11 janvier 2024, du fait que le Rwanda « *héberge les criminels qui nuisent aux Burundais* », d'après le ministre de l'Intérieur. ¹⁴

¹⁰ Burundi Eco, 3 Mai 2024, Une pénurie inquiétante, lien <https://burundi-eco.com/wp-content/uploads/2024/05/Journal-Burundi-Eco-nr-607-du-vendredi-03-Mai-2024.pdf>

¹¹ IWACU, 11 MAI 2024, Journée de Réflexion sur les exportations du Burundi : Pourquoi maintenant ? <https://www.iwacu-burundi.org/journee-de-reflexion-sur-les-exportations-du-burundi-pourquoi-maintenant/>

¹² Résistance pour un Etat de Droit.

¹³ SOS-TORTURE BURUNDI, RAPPORT N° 419 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 24 DECEMBRE 2023, Lien : https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2023/12/Rapport_hebdomadaire-no_419-.pdf

¹⁴ SOS-TORTURE Burundi, Bulletin de Justice N° 67 du 29 Février 2025, **Gouvernance et Sécurité transfrontalière : Consolider le dialogue et la bonne gouvernance plutôt que d'agiter le spectre du terrorisme**, Lien : https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2024/02/Bulletin_Justice_N67_29_02_2024.pdf

C'est dans ce climat tendu entre le Rwanda et le Burundi que les Forces de Défense Nationale du Burundi (FDN) interviennent aux côtés des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) dans la guerre qui l'oppose aux rebelles du Mouvement du 23 mars (M23), une crise qui reste au centre de vives tensions diplomatiques entre la RDC et le Rwanda. En effet, Kinshasa accuse le Rwanda de soutenir les M23 tandis que le Rwanda accuse à son tour Kinshasa de soutenir les rebelles rwandais FDLR¹⁵ basés en RDC.

Le mois de décembre 2024 a été caractérisé par la recrudescence des combats au Nord-Kivu entre les FARDC et les rebelles du M23, au lendemain de la visite éclair du président congolais, Félix Tshisekedi à Bujumbura, le 22 décembre 2024, où il a rencontré son homologue Evariste Ndayishimiye pour discuter « *des questions relatives à la coopération entre leurs pays respectifs et la question sécuritaire dans la Région des Grands Lacs* ». ¹⁶

Une semaine plus tôt, le sommet tripartite de Luanda qui devait réunir les chefs d'Etat du Rwanda et de la RDC autour du Médiateur dans le conflit congolais Joao Lourenço d'Angola avait été annulé à la dernière minute et par surprise le 15 décembre 2024.

¹⁵ Forces Démocratiques de Libération du Rwanda.

¹⁶ Géopolis-Magazine, 23 décembre 2024, RDC – Burundi : Tshisekedi et Ndayishimiye en tête-à-tête pour parler coopération et sécurité, Lien : <https://geopolismagazine.org/rdc-burundi-tshisekedi-et-ndayishimiye-en-tete-a-tetepour-parler-cooperation-et-securite/>

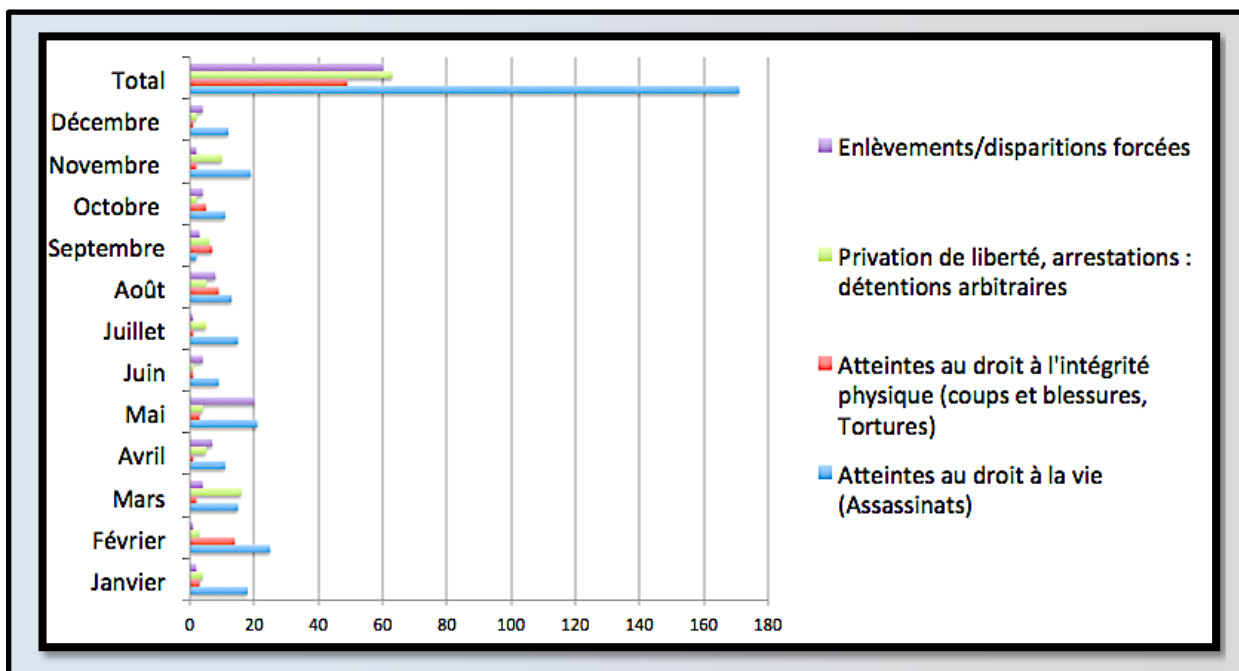
II. ÉVOLUTION DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DE L'ANNEE 2024

Concernant la situation des droits de l'homme au cours de l'année 2024, l'organisation SOS-TORTURE BURUNDI a relevé un total de 171 cas d'atteintes au droit à la vie, soit 49,8 % du total des violations. Les atteintes au droit à l'intégrité physique (Coups et blessures, Tortures) sont au nombre de 49 et représentent 14,2 % des violations tandis que les cas de privation de liberté, arrestations et détentions arbitraires sont au nombre de 63 et représentent 18,3 % des violations. Enfin, les enlèvements et disparitions forcées sont au nombre de 60 et représentent 17,4% des violations.

Tableau 1 : Cas de violations par catégorie relevées au cours de l'année 2024

Type de violation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Atteintes au droit à la vie (Assassinats)	18	25	15	11	21	9	15	13	2	11	19	12	171
Atteintes au droit à l'intégrité physique (coups et blessures, Tortures)	3	14	2	1	3	1	1	9	7	5	2	1	49
Privation de liberté, arrestations : détentions arbitraires	4	3	16	5	4	1	5	5	6	2	10	2	63
Enlèvements/di disparitions forcées	2	1	4	7	20	4	1	8	3	4	2	4	60

Graphique 1 : Cas de violations relevées au cours de l'année 2024

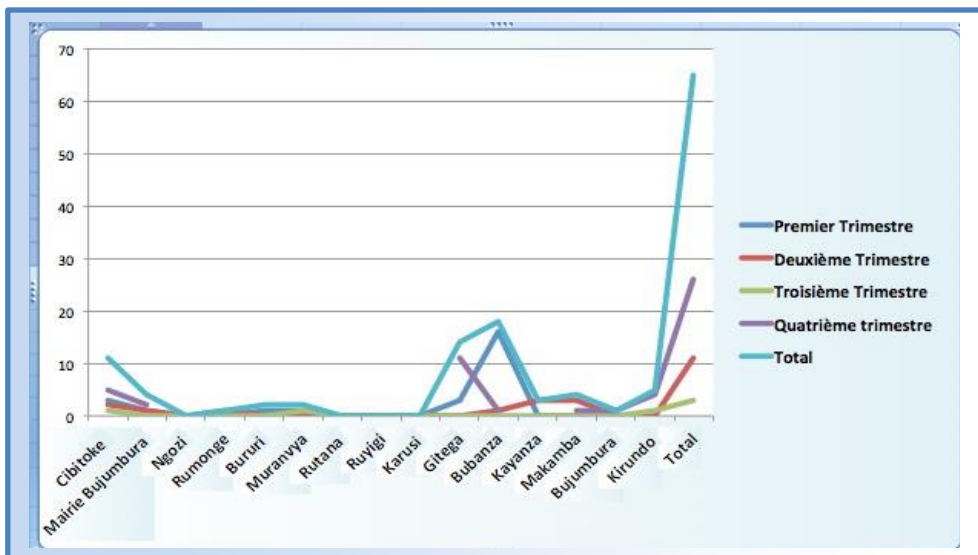


A. ATTEINTES AU DROIT A LA VIE

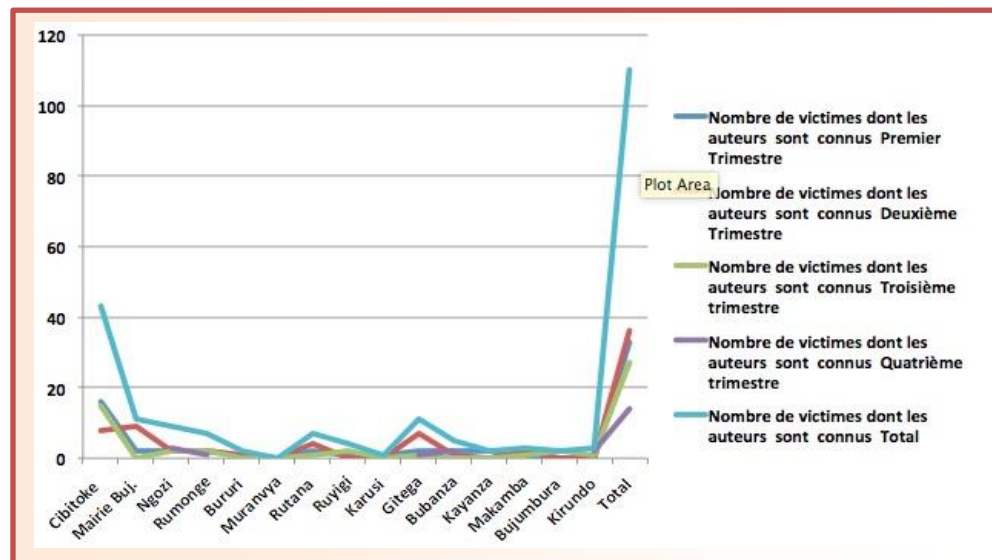
Tableau N° 2 : Répartition géographique des victimes d'atteintes au droit à la vie au cours de l'année 2024

Provinces	Nombre de victimes dont les auteurs ne sont pas identifiés				Sous total	Nombre de victimes dont les auteurs sont identifiés				Sous total	Total général
	Premier Trimestre	Deuxième Trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre		Premier Trimestre	Deuxième Trimestre	Troisième Trimestre	Quatrième trimestre		
Cibitoke	16	8	15	2	41	3	2	1	5	11	52
Mairie Buj.	2	9	0		11	1	1	0	2	4	15
Ngozi	2	2	2	3	9	0	0	0		0	9
Rumonge	2	2	2	1	7	0	1	0		1	8
Bururi	1	1	0		2	1	0	0	1	2	4
Muranvya	0	0	0		0	1	0	1		2	2
Rutana	2	4	1		7	0	0	0		0	7
Ruyigi	1	0	2	1	4	0	0	0		0	4
Karusi	1	0	0		1	0	0	0		0	1
Gitega	2	7	1	1	11	3	0	0	11	14	25
Bubanza	2	1	0	2	5	16	1	0	1	18	23
Kayanza	2	0	0		2	0	3	0		3	5
Makamba	0	2	1		3	0	3	0	1	4	7
Bujumbura	0	0	2		2	0	0	0	1	1	3
Kirundo	0	0	1	0	1		0	1	4	5	6
Total	33	36	27	10	106	25	11	3	26	65	171

GRAPHIQUE A : VICTIMES D'ATTEINTE AU DROIT A LA VIE DONT LES AUTEURS SONT IDENTIFIES



GRAPHIQUE B : VICTIMES D'ATTEINTE AU DROIT A LA VIE DONT LES AUTEURS NE SONT PAS IDENTIFIES



Le nombre de victimes d'atteinte au droit à la vie dont les auteurs ne sont pas identifiés sont plus élevés (62%) avec un effectif de 106 cas sur un total 171 personnes tuées.

Les témoignages provenant des habitants proches des lieux de ces découvertes des corps sans vie abandonnés dans la nature estiment que parfois les victimes non identifiées sont tuées ailleurs et que leurs corps sont jetés dans leur voisinage pour fausser les enquêtes éventuelles.

Cette pratique déplorable viole l'article 109 du code de procédure pénale qui dispose qu' « en cas de découverte d'un cadavre, qu'il s'agisse ou non d'une mort violente, mais si la cause en est inconnue ou suspecte, l'Officier de Police Judiciaire qui en est avisé en informe si possible le Procureur de la République avant de se transporter sur les lieux et de procéder aux premières constatations. L'Officier de Police Judiciaire doit se transporter sur les lieux et procéder aux constatations lorsqu'il lui a été impossible de prendre contact avec le Procureur de la République. Le rapport de constat doit être communiqué à celui-ci sans délai. » L'article précise même que « Lorsque les circonstances de la mort sont restées inconnues, que l'infraction soit ou non constituée, le Procureur de la République doit procéder à l'ouverture d'une instruction

Le nombre de victimes d'atteinte au droit à la vie dont les auteurs sont identifiés sont au nombre de 65 cas (38%) sur un total de 171 personnes tuées.

Les auteurs, souvent impunis, sont principalement des miliciens imbonerakure qui agissent souvent en complicité avec des autorités locales comme les élus collinaires ou les responsables du parti au pouvoir CNDD-FDD à la base. D'autres cas sont constitués de policiers qui se rendent coupables d'abus. Il y a lieu de déplorer également des cas de mauvaises conditions de détention où les détenus ne sont pas autorisés à se faire soigner par des services habilités et succombent ainsi à leurs maladies faute de soins.

Or, l'article 213 du code pénal burundais prévoit la servitude pénale à perpétuité pour le crime de meurtre : « **Tout acte par lequel une personne donne volontairement la mort à autrui est qualifié de meurtre. Le meurtre ayant pour objet soit de préparer ou de faciliter un délit ou un crime, soit de favoriser la fuite ou d'assurer l'impunité de l'auteur ou du complice d'un crime ou d'un délit est puni de la servitude pénale à perpétuité.** » (Code pénal, Loi n°1/27 du 29 décembre

1. Phénomène récurrent d'assassinats dont les auteurs ne sont pas identifiés : cas d'illustration

▪ Deux corps sans vie d'un homme et d'un enfant émasculé retrouvés en commune et province de Bubanza

Le mercredi 11 décembre 2024, des habitants de la colline de Kajeke dans la commune et province de Bubanza ont découvert les corps sans vie d'un enfant et d'un homme dont leur identité n'a pas été établie. Selon des témoins oculaires, le corps de l'enfant, âgé apparemment de huit ans, avait été émasculé, tandis que celui de l'homme, a été retrouvé dans le ravin du barrage d'irrigation de la rivière Kajeke. Les mêmes sources ont précisé que l'administration locale a ordonné l'inhumation des deux corps le même jour.

▪ Deux corps en décomposition ligotés et pendus à un arbre découvert en commune Bukinanyana de la province de Cibitoke

Le samedi 7 décembre 2024, à la tombée de la nuit, des individus partis cueillir des légumes et des fruits sauvages dans la forêt de la Kibira ont découvert deux corps sans vie, ceux d'un homme et de sa femme, dont les noms n'ont pas été identifiés. La découverte a été faite sur la colline de Myave, dans la zone de Ndora, commune de Bukinanyana, province de Cibitoke.

Selon des témoins oculaires, les deux corps en décomposition étaient ligotés et pendus à un arbre à l'aide de cordes. Ils auraient été tués par des rebelles rwandais basés dans la réserve naturelle de la Kibira. Les mêmes sources précisent que l'administrateur communal de Bukinanyana a envoyé le chef de zone de Ndora, accompagné de membres des Imbonerakure, pour constater les faits et superviser les cérémonies d'inhumation, qui ont eu lieu le même jour.

▪ Sept corps sans vie d'hommes non identifiés en uniformes des FARDC découverts dans la réserve naturelle de la Kibira

Le vendredi 29 novembre 2024, à la tombée de la nuit, des passants ont découvert sept corps sans vie d'hommes non identifiés en uniformes des FARDC (Forces Armées de la République Démocratique du Congo) dans la réserve naturelle de la Kibira, sur la colline de Rutorero de la zone de Butahana, en commune de Mabayi de la province de Cibitoke, tout près de la rivière Kaburantwa.

Selon des témoins oculaires, ces corps en décomposition ont été tués et décapités à l'aide des machettes et couteaux et leurs huttes ont été incendiées par des individus non identifiés. Les mêmes sources ont précisé que ces sept corps ont été enterrés sur place par des volontaires de la Croix-Rouge et des Imbonerakure.

▪ Phénias Nteziryayo assassiné par balle par des inconnus en commune Rugombo de la province de Cibitoke

Le vendredi 22 novembre 2024, dans la nuit, des hommes non identifiés ont assassiné par balles tirées à bout portant un homme connu sous le nom de Phénias Nteziryayo sur la colline de Mparambo 2 de la commune de Rugombo, en province de Cibitoke, à moins d'un kilomètre de la rivière Rusizi qui sépare le Burundi de la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon des voisins, le corps de Phénias Nteziryayo, criblé de deux balles dans la poitrine, a été découvert le lendemain matin. D'après leurs témoignages, il aurait été attaqué alors qu'il rentrait de la RDC en possession d'une certaine quantité de carburant et de pagnes.

Des habitants de la localité de Mparambo 2 ont soupçonné des Imbonerakure d'être les auteurs de ce crime, car ils seraient les seuls à circuler la nuit lors de patrouilles armées.

- **Le corps sans vie de Gloriose Ruranditse retrouvé dans un caniveau en commune de Giheta de la province de Gitega**

Le mardi 12 novembre 2024, dans la matinée, le corps sans vie de Gloriose Ruranditse de 57 ans a été retrouvé dans un caniveau sur la colline de Muremera de la commune de Giheta, en province de Gitega. Selon des voisins de la victime, le corps de cette femme gisait dans une mare de sang. Les circonstances ainsi que les auteurs de ce meurtre n'ont pas été élucidées.

- **Deux corps sans vie de jeunes hommes, âgés d'une trentaine d'années, découverts en commune de Rugombo de la province de Cibitoke**

Dans l'après-midi de mardi 24 septembre 2024, vers 17 heures, deux corps sans vie de jeunes hommes, âgés d'une trentaine d'années, ont été découverts par des cultivateurs sur les transversales 11 et 12 de la colline de Rusiga, en commune de Rugombo de la province de Cibitoke, à quelques 500 mètres de la rivière Rusizi séparant le Burundi de la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon des témoins de la découverte macabre, les corps de ces jeunes gens étaient décapités et gisaient dans une mare de sang encore frais. D'après des témoins oculaires, les corps de ces jeunes gens auraient été jetés à ces endroits par des agents du Service National de Renseignement (SNR) car ils ont affirmé avoir aperçu, dans la nuit du 23 au 24 septembre 2024, le véhicule du responsable de ce service en province de Cibitoke, le colonel de police Félix Havyarimana, circulant dans cette zone et l'ont soupçonné d'être impliqué dans ce double meurtre.

Les deux corps ont été enterrés le même jour vers la tombée de la nuit sur l'ordre de l'administrateur de la commune de Rugombo.

- **Mpawenimana Charles, et son épouse Ndayisavyimana Frédiane, assassinés à coups de machettes à domicile par des individus non identifiés en commune de Mugina de la province de Cibitoke**

Dans la nuit de lundi 26 août 2024, vers 23 heures, Mpawenimana Charles, âgé de 67 ans, et son épouse Ndayisavyimana Frédiane, âgée de 52 ans, ont été assassinés à coups de machettes par des individus non identifiés qui les ont surpris en plein sommeil à leur domicile situé sur la sous-colline de Rwamagashwa de la colline de Nyempundu, zone de Nyamakarabo, en commune de Mugina de la province de Cibitoke.

Selon des sources locales, les victimes étaient accusées de sorcellerie et, par conséquent, elles subissaient des menaces de mort depuis un certain temps. Des habitants de la localité de Nyempundu ont pointé du doigt des jeunes Imbonerakure en raison du fait qu'ils ont été souvent aperçus ces derniers jours, à des heures avancées pendant la nuit, tout près de la maison des défunts.

- **Le corps sans vie de Cédric Nkeshimana retrouvé pendu sur un manguier dans un quartier de la commune et province de Makamba**

Dans la petite matinée de mardi 20 août 2024, le corps sans vie d'un jeune homme connu sous le nom de Cédric Nkeshimana, âgé de 23 ans, a été découvert par des passants, pendu sur un manguier, au quartier de Makamba II situé au chef-lieu de cette province du sud du Burundi.

Selon des sources locales, Cédric Nkeshimana venait de terminer ses études dans une école des infirmiers et travaillait dans une pharmacie du chef-lieu de la province. Des témoins de la découverte macabre ont affirmé que le corps du défunt ne présentait pas de blessures et ont estimé que Cédric Nkeshimana a été tué ailleurs et que son corps a ensuite été pendu à cet endroit par ses bourreaux pour simuler un suicide et ainsi fausser toute enquête subséquente.

- **Deux corps sans vie d'hommes non identifiés découverts non loin de la rivière Rusizi en commune de Buganda de la province de Cibitoke**

Au crépuscule de lundi 5 août 2024, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été découverts sur la transversale 7 de la colline de Nyamitanga, en commune de Buganda de la province de Cibitoke, non loin de la rivière Rusizi séparant le Burundi de la RDC (République Démocratique du Congo). Selon des témoins de la découverte macabre, les deux corps étaient déjà en décomposition.

Des habitants de Nyamitanga ont pointé du doigt le responsable provincial du Service National de Renseignement (SNR) en province de Cibitoke comme celui qui amènerait ces corps dans différents endroits où ils sont régulièrement découverts en raison du fait que son véhicule est souvent aperçu dans ces endroits et à des heures avancées de la nuit. Ainsi, des corps sans vie y sont découverts le lendemain et sont enterrés à la hâte par des jeunes Imbonerakure sur l'ordre de l'administrateur communal de Buganda, Pamphile Hakizimana.

- **Le corps de Carine Ngendakumana retrouvé sur la colline de Nyamitanga, en commune de Buganda**

Dans la matinée du mardi 13 février 2024, le corps sans vie d'une femme connue sous le nom de Carine Ngendakumana, âgée d'une quarantaine d'années, a été retrouvé sur la Transversale 3 de la colline de Nyamitanga, en commune de Buganda de la province de Cibitoke, à une cinquantaine de mètres d'une position militaire. Selon des sources locales, le corps de la victime avait été décapité à coups de machette et était couvert de blessures partout.

- **Jacqueline Nsavyimana, âgée de 35 ans, retrouvée décapitée à son domicile en commune de Buganda de la province de Cibitoke**

Dans la matinée du vendredi 26 janvier 2024, vers 10 heures, le corps sans vie d'une jeune femme connue sous le nom de Jacqueline Nsavyimana, âgée de 35 ans, a été retrouvé décapité à son domicile sur la sous-colline de Bihaha de la colline de Gasenyi, en commune de Buganda de la province de Cibitoke, après avoir été violée par des criminels non identifiés. Selon des témoins de la découverte horrible, le corps de cette mère, retrouvée toute nue, de trois enfants en bas âge, gisait dans une mare de sang encore frais.

- **Un corps sans vie d'un homme retrouvé, moitié enterré, en province de Rumonge**

Dans la journée du samedi 6 janvier 2024, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé, à moitié enterré, à l'ancien port de pêche du lac Tanganyika appelé Kinani, sur la colline de Mwanze de la zone de Kivyuka, en commune et province de Rumonge. Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de la victime, en état de décomposition, avait été amputé des deux jambes au niveau des genoux et enterré partiellement jusqu'au niveau des fesses. Les mêmes sources ont précisé que le corps a été enterré sur place sur l'ordre de l'administration locale, sans attendre une enquête pour identifier la victime et les auteurs de son assassinat.

- **Eliane Kwizerimana, âgée de 30 ans, a été sauvagement assassinée à son domicile après avoir été collectivement violée**

Dans la matinée du jeudi 4 janvier 2024, le corps sans vie d'une jeune femme veuve connue sous le nom d'Eliane Kwizerimana, âgée de 30 ans, a été sauvagement assassinée à son domicile après avoir été collectivement violée par des individus non identifiés sur la sous-colline de Rubuye de la colline Mparambo I, en commune de Rugombo de la province de Cibitoke. Selon des témoins de la découverte macabre, le corps égorgé de la victime de trois enfants gisait dans une mare de sang. La victime était toute nue, son sous-vêtement se trouvant à côté de son corps ensanglanté.

2. Cas des victimes d'assassinats ciblés et identifiées dans le voisinage

- **Sibomana, alias Gapoco, tués par deux hommes qui l'ont surpris en train de voler en commune et province de Kirundo**

Le vendredi 13 décembre 2024, vers 13h30, le corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Sibomana, alias Gapoco, âgé de 45 ans, a été retrouvé dans un champ de haricots situé dans un boisement d'eucalyptus, près de la paroisse de Kanyinya, en commune et province de Kirundo.

Selon des témoins oculaires, le corps de Sibomana, originaire de la colline Nyange-Bushaza mais résidant sur la colline Rambo, dans la même commune de Kirundo, présentait des signes de violences graves, notamment des meurtrissures causées par des coups de bâton sur l'ensemble de son corps.

Les mêmes sources ont indiqué que Sibomana aurait été tué par deux hommes : Marc Nduwamahoro, 40 ans (trésorier communal du CNDD-FDD à Kirundo et gestionnaire au Bureau de District sanitaire de Vumbi), et Jean Baptiste Ntezukwigira, 50 ans. Ces deux hommes ont été arrêtés par la police judiciaire de Kirundo et détenus dans le cachot du parquet de Kirundo. Ils ont avoué avoir battu Sibomana après l'avoir surpris en train de voler un régime de bananes, des pommes de terre et des épis de maïs dans la propriété de Marc Nduwamahoro.

- **Des imbonerakure ont assassiné un homme sur des allégations de vol d'une bicyclette en commune de Gashoho de la province de Muyinga**

Le lundi 4 novembre 2024, des Imbonerakure de la colline de Gasebeyi, en commune de Gashoho, province de Muyinga, ont assassiné un homme connu sous le nom de Burundi, sur des allégations mensongères de vol d'une bicyclette appartenant à un autre Imbonerakure appelé Kwizerimana, surnommé Bunyoni.

Selon des témoins oculaires, trois Imbonerakure, à savoir le chef de zone de Gisanze prénommé Cyriaque, le chef local des Imbonerakure connu sous le pseudonyme de Ndiku et le chef de la colline de Gasebeyi, ont attaqué Burundi dans la vallée de Gasebeyi au moment où il coupait de l'herbe pour le bétail. Ils l'ont alors ligoté avant de le frapper violemment à coups de gourdins jusqu'à ce qu'il succombe à ses blessures.

- **Zambolin Mbarushimana, assassiné par une policière surnommée « Mama wa Reta » en commune et province de Muyinga**

Dans la nuit de mercredi 16 octobre 2024, un homme connu sous le nom de Zambolin Mbarushimana, âgé de 40 ans, a été assassiné par une policière surnommée « Mama wa Reta » sur la colline de Gatongati de la zone de Rugari, en commune et province de Muyinga. Selon des témoins, Zambolin Mbarushimana a été tué par balle tirée à bout portant au moment où il transportait deux bidons d'essence sur son vélo. Les mêmes sources ont précisé que des hommes qui ont été choqués par ce crime abominable ont violemment battu la policière et l'ont grièvement blessée au niveau du visage après l'avoir désarmée.

- **Belyse Nimpagaritse est décédée à l'hôpital suite à des blessures lui infligées par des agents de la Police Nationale du Burundi (PNB)**

Dans la matinée de mardi 15 octobre 2024, une femme connue sous le nom de Belyse Nimpagaritse est décédée à l'hôpital de Rumonge à la suite des blessures qui lui ont été infligées par des agents de la Police Nationale du Burundi (PNB) au moment de son arrestation pour vente illégale de pagnes dans la localité de Nkayamba de la ville de Rumonge.

Selon des témoins, Belyse Nimpagaritse a été arrêtée la veille dans la nuit vers 21 heures par des policiers sur une barrière dans le quartier de Nkayamba en possession de 20 pagnes qu'elle tentait de faire entrer frauduleusement dans la ville de Rumonge. Elle a lors été descendue brusquement d'une moto qui la transportait par une policière sous-officier prénommée Florence (surnommée Fofu) qui l'a brutalement battue avant de la projeter par terre. Elle a aussitôt perdue connaissance.

Les mêmes sources ont précisé que des policiers ont tenté de l'évacuer à l'hôpital de Rumonge où des médecins ont confirmé des blessures au niveau du cou, des côtes et des genoux, en plus d'un traumatisme de la rate à la suite des coups violents qu'elle avait reçus.

- **Trois jeunes hommes assassinés par des agents du Service National de Renseignement (SNR) dans la province de Cibitoke**

Trois jeunes hommes dont les noms n'ont pas été pas identifiés ont été assassinés par des agents du Service National de Renseignement (SNR) dirigés par le responsable de ce service dans la province de Cibitoke, le colonel de police Félix Havyarimana, après plusieurs jours d'actes de torture intense au cachot.

Selon des témoins oculaires, le premier jeune homme a succombé aux coups de marteau dans la tête dans la nuit du 6 au 7 octobre 2024 tandis que deux autres jeunes hommes ont été assassinés dans les mêmes circonstances dans la soirée de mercredi 9 octobre, vers 18 heures.

D'après les mêmes sources, le premier corps a été transporté pendant la nuit même vers un endroit inconnu tandis que les deux autres cadavres, enveloppés dans une tente, ont été évacués par le véhicule du chef provincial du SNR à Cibitoke dans la nuit de mercredi vers la localité de Nyamitanga, en commune de Buganda de la même province, tout près de la rivière Rusizi, où ils ont été enterrés à la hâte. Le véhicule du responsable du SNR à Cibitoke était escorté par deux policiers et trois militants du Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD).

- **Un présumé voleur tué et décapité par des Imbonerakure en commune Mugina de la province de Cibitoke**

Dans la nuit de lundi 19 août 2024, un présumé voleur connu sous le nom d'Audace Ngendahayo, âgé de 52 ans, a été assassiné, puis décapité, par des Imbonerakure sur la colline de Rugajo de la commune de Mugina, en province de Cibitoke.

Selon des sources locales, des Imbonerakure ont retrouvé ce père de sept enfants dans une bananeraie de cette localité et lui ont immédiatement asséné plusieurs coups de machettes, avant de lui couper la tête.

Les mêmes sources ont précisé que le défunt a été enterré sur-le-champ par des Imbonerakure sur l'ordre de l'administratrice communale de Mugina, Julienne Ndayihaya, sans la participation des membres de sa famille.

- **Diomède Bankakaje a succombé aux lésions corporelles lui infligées par un policier nommé Pascal Bigirimana en commune de Rutegama de la province de Muramvya**

Dans la journée de dimanche 11 août 2024, un homme connu sous le nom de Diomède Bankakaje, originaire de la colline de Munanira I de la commune de Rutegama, en province de Muramvya, est décédé à l'hôpital de Kibimba où il avait été évacué à la suite des lésions corporelles qui lui avaient été infligées le même jour par un policier dénommé Pascal Bigirimana, dans un bistro de la localité.

Selon des témoins, Diomède Bankakaje a été invité par un ami pour aller partager un verre de bière dans un bistro situé sur la colline de Munanira I. Après un certain moment, le policier Pascal Bigirimana a fait irruption dans ce bistro et a commencé à battre violemment la victime, sans raison apparente, jusqu'à ce qu'elle perde connaissance.

Bien que Diomède Bankakaje ait été évacué d'urgence au centre de santé de Marumane proche de l'endroit du crime, puis transféré à l'hôpital de Kibimba, il n'a pas survécu aux coups et blessures qui lui avaient été infligés par ce policier.

- **Un jeune homme surnommé Ntatinya a succombé aux coups qui lui ont été infligés par des policiers en commune de Bugabira de la province de Kirundo**

Dans la nuit de jeudi 11 juillet 2024, un jeune homme surnommé Ntatinya a succombé aux coups qui lui ont été infligés par des policiers d'une position installée sur la colline de Kiyonza de la commune de Bugabira, en province de Kirundo.

Selon des sources locales, ce jeune homme originaire de la même colline de Kiyonza a d'abord été arrêté par ces policiers sur des accusations fallacieuses d'avoir libéré de la fumée de tabac en leur direction. Ils l'ont alors violemment battu sur place avant de le menotter et de le conduire au cachot de leur position policière.

Les mêmes sources ont affirmé avoir entendu des cris de détresse du jeune homme sous d'actes atroces de torture ayant conduit à sa mort. Par la suite, ces policiers tortionnaires ont tenté de maquiller la scène du crime en suspendant le corps de la victime à l'aide d'une corde sur la charpente d'une maison en chantier qui leur sert à la fois d'abri et de cachot. Ils voulaient par-là faire croire que le jeune homme s'est suicidé, ce qui est inconcevable vu la posture du corps de la victime et la hauteur à laquelle il était suspendu, sans échelle ni chaise à proximité.

- **Le corps sans vie de Selemani Ciza retrouvé sur une voie routière en commune et province de Gitega**

Dans la journée du dimanche 2 juin 2024, le corps sans vie de Selemani Ciza, âgé de 41 ans, a été découvert à la 1^{ère} avenue du quartier de Magarama, dans la province de Gitega

Selon des témoins de la macabre découverte, le corps de Selemani Ciza portait plusieurs blessures sur la tête, les jambes et les bras qui prouvent qu'il a succombé aux actes de torture. Il avait en effet été arrêté la veille à Magarama par des membres du comité de sécurité qui l'ont violemment battu à mort à coups

de gourdins sur des soupçons, sans preuve, de faire partie d'un groupe de bandits de la localité.

- **Thierry Ndayikeza, tué à bout portant par un groupe de policiers en province de Gitega**

Dans la nuit du mardi 19 mars 2024, vers 23 heures, un jeune homme connu sous le nom de Thierry Ndayikeza, âgé de 24 ans, a été tué par balles tirées à bout portant par un groupe de policiers sur la colline de Gitora de la zone de Mureha, en commune de Bugendana de la province de Gitega.

Selon des témoins, non loin d'une position policière, le bourreau a obligé Thierry Ndayikeza de s'agenouiller avec deux autres jeunes, David Baravuga et Fulgence Nkurunziza, au moment où ils rentraient à leurs résidences, après quoi il a immédiatement ouvert le feu sur la victime qui a été touchée au ventre et a succombé sur-le-champ tandis que ses compagnons ont pu échapper de justesse. Les mêmes sources ont précisé que des habitants en colère se sont soulevés en masse et voulaient s'affronter aux trois agents de police de cette position qui se sont plutôt réfugiés dans une coopérative d'épargne de la localité.

- **Quinze personnes tuées en commune de Gihanga de la province de Bubunza au cours d'une attaque revendiquée par le mouvement rebelle RED-Tabara**

Dans la nuit du dimanche 25 février 2024, vers 22 heures, une attaque armée revendiquée par la suite par le mouvement de la Résistance pour un Etat de Droit (RED-Tabara) sur son compte officiel X le lendemain de l'attaque, a occasionné la mort d'au moins 27 personnes et des blessés dans le village de Buringa de la commune de Gihanga, en province de Bubanza, une localité située à la lisière de la réserve naturelle de la Rukoko, tout près de la frontière avec la RDC (République Démocratique du Congo).

- **Audifax Nahimana, âgé de 17 ans, sauvagement assassiné et décapité par un groupe d'Imbonerakure en commune d'Itaba, province de Gitega pour vol présumé de maïs dans un champ**

Dans la journée du mardi 20 février 2024, un jeune garçon connu sous le nom d'Audifax Nahimana, âgé de 17 ans, a été sauvagement assassiné et décapité par un groupe d'Imbonerakure sur la colline de Kabungo de la zone de Gihamagara, en commune d'Itaba de la province de Gitega.

Selon des témoins ayant assisté à la scène horrible, des Imbonerakure dirigés par deux élus collinaires qui sont aussi parmi les membres de cette ligue des jeunes du parti au pouvoir, Côme Nahimana et Prosper Maniratunga, se sont rués sur le jeune garçon qu'ils accusaient d'avoir volé du maïs dans un champ situé sur cette colline de Kabungo. Ils l'ont alors ligoté et violemment battu avant de lui trancher la tête à l'aide de la machette en présence des habitants de la localité, y compris des enfants.

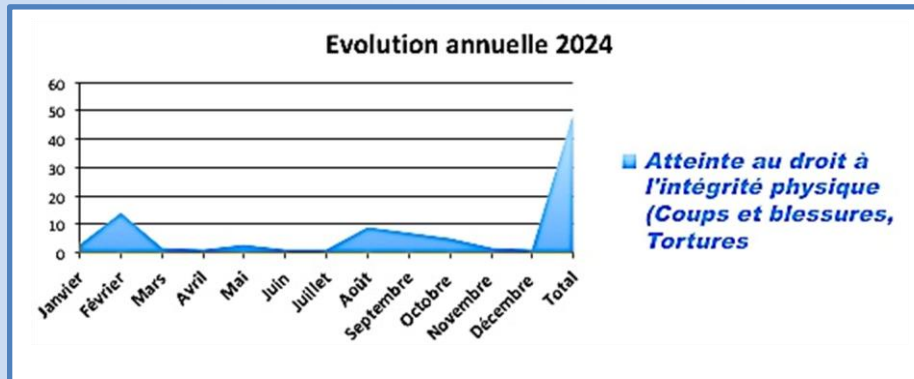
Selon les mêmes sources, Audifax Nahimana a été directement enterré dans un champ sur cette colline par ses bourreaux sur l'ordre et sous la supervision de ces élus collinaires qui ont également ordonné de planter un bananier sur la tombe de la victime. Bien que les parents de la victime aient demandé avec insistance à l'administrateur de la commune d'Itaba, Domitien Nyandwi, d'autoriser l'exhumation du corps d'Audifax Nahimana afin de l'enterrer dignement dans un cimetière officiel, ils se sont heurtés à son refus catégorique, étant donné que, d'après des sources locales, lui-même serait l'auteur de l'appel public au lynchage des présumés voleurs appréhendés dans sa commune.

- **Le sexagénaire Joseph Habumugisha, sauvagement assassiné à coups de machette par des Imbonerakure en commune de Murwi de la province de Cibitoke**

Dans la nuit du mercredi à jeudi 18 janvier 2024 vers 1 heure du matin, un homme connu sous le nom de Joseph Habumugisha, âgé de 65 ans, a été sauvagement assassiné à coups de machette et de hache par des Imbonerakure qui l'ont retrouvé à son domicile situé sur la colline de Nyarurinzi de la zone de Buzirasazi, en commune de Murwi de la province de Cibitoke.

Selon des témoins de la découverte macabre, outre que le corps de Joseph Habumugisha était couvert de blessures graves, il avait été amputé des bras et son crâne avait été fracassé à la hache. Bien qu'aucun suspect n'ait été appréhendé, des voisins de la victime ont pointé du doigt des Imbonerakure de la localité qui avaient juré de l'assassiner sur des accusations de sorcellerie. Ils ont affirmé que depuis ces accusations fallacieuses, ces Imbonerakure épiaient tous les mouvements de la victime et qu'ils passaient chaque fois devant son domicile lors des rondes nocturnes.

B. Atteintes au droit à l'intégrité physique



Au cours de l'année 2024, 49 cas ont été observés soit 14,2 % des violations relevées par SOS-TORTURE Burundi. Les atteintes au droit à l'intégrité physique sont généralement imputables à des miliciens Imbonerakure agissant individuellement ou en groupe et aux éléments de la Police nationale, du SNR, et des Forces de Défense Nationale du Burundi (FDNB).

Depuis des années, ces atteintes, qui restent généralement impunies, sont la conséquence du pouvoir sans limite dont les Imbonerakure et certains agents des forces de l'ordre sont nantis, les autorisant à commettre des abus en toute impunité. Elles prouvent aussi la capacité limitée des autorités judiciaires et policières à endiguer la violence par une bonne politique répressive qui ne favorise pas l'impunité.

*Pourtant, l'article 207 du code pénal dispose que « **Quiconque soumet une personne à des tortures ou autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, est puni de la servitude pénale de dix à quinze ans et à une amende de cent mille à un million de francs burundais** ».*

*Quant à l'Article 209, elle précise que « **Le coupable est puni de vingt ans de servitude pénale lorsque la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ont entraîné une mutilation ou une infirmité permanente ou lorsqu'elle est accompagnée d'agression sexuelle. Il est puni de la servitude pénale à perpétuité lorsqu'elle a entraîné la mort de la victime** ». (Loi n°1/27 du 29 décembre 2017 portant révision du Code pénal).*

Les exemples ci-dessous illustrent cette réalité.

- **Éric Nshimirimana, grièvement blessé par balles par un militaire dans la commune de Gihanga, province de Bubanza.**

Le mercredi 13 novembre 2024, dans la matinée, à 6h40, un militaire connu sous le nom de Barutwanayo a grièvement blessé Éric Nshimirimana au niveau des cuisses en lui tirant dessus avec son arme de service de marque Kalachnikov. L'incident s'est produit alors que victime était en train de couper du fourrage pour son bétail dans un champ situé à proximité du camp militaire de Mudubugu, dans la commune de Gihanga, province de Bubanza.

Selon des témoins oculaires, des habitants de la sous-colline de Mudubugu ont évacué Éric Nshimirimana au centre de santé de Mudubugu avant d'être transféré à l'un des hôpitaux de Bujumbura pour une prise en charge appropriée tandis que le militaire Barutwanayo est retourné au camp sans être inquiété. Les mêmes sources ont précisé que le mobile de cet acte criminel serait lié au conflit foncier irrésolu qui oppose, depuis 1985, le camp militaire à la population de Mudubugu.

- **Léonie Nyandwi, blessée à coup de machette au niveau du cou par un agresseur non identifié en commune Bukinyana de la province de Cibitoke**

Le vendredi 15 novembre 2024, dans la soirée, vers 19 heures, un homme non identifié a grièvement blessé à coups de machette une femme connue sous le nom de Léonie Nyandwi, âgée de 35 ans, sur la sous-colline de Kibande, colline et zone de Masango, dans la commune de Bukinyana, province de Cibitoke, au moment où elle rentrait à son domicile de retour d'un marché de cette localité.

Selon des habitants de la localité, Léonie Nyandwi, grièvement blessée au niveau du cou, a été immédiatement évacuée à une structure sanitaire la plus proche pour des soins en urgence pendant que son agresseur a aussitôt pris le large.

- **Gédéon Nzitonda, chauffeur de bus, grièvement blessé par des balles tirées par un policier en état d'ébriété en commune de Buganda, en province de Cibitoke**

Dans la nuit de vendredi 18 octobre 2024, vers 21 heures, un chauffeur de bus de transport en commun connu sous le nom de Gédéon Nzitonda a été grièvement blessé au niveau du cou par des balles tirées par un policier en état d'ébriété au chef-lieu de la commune de Buganda, en province de Cibitoke.

Selon des témoins, Gédéon Nzitonda a été atteint au niveau du cou par deux balles tirées par le policier Moïse Nkurunziza au moment où il tentait de le guider vers le commissariat communal de police à Buganda. Les mêmes sources ont précisé que des habitants proches du lieu du crime se sont rués sur le policier et l'ont violemment battu et l'ont grièvement blessé au niveau du visage.

- **Sylvestre Niyomukiza, violemment battu par des jeunes Imbonerakure en commune et province de Gitega**

Dans la nuit de lundi 9 septembre 2024, un homme connu sous le nom de Sylvestre Niyomukiza a été violemment battu par des jeunes Imbonerakure sur la colline de Rukoba, en commune et province de Gitega sur l'ordre du secrétaire collinaire du parti CNDD-FDD, Désiré Habimana.

Selon des sources locales, Désiré Habimana et un groupe de jeunes Imbonerakure ont fait irruption au domicile de Sylvestre Niyomukiza et lui ont intimé l'ordre d'ouvrir la porte de sa maison et de sortir immédiatement. Aussitôt sorti, il a été saisi violemment avec des coups de bâtons, sans aucune

explication, au point de ne pouvoir se tenir debout.

- **Jules Irankunda, un conducteur de moto taxi grièvement blessé à coup de lance par Kassim Ndihomeye, un Imbonerakure en commune de Mutaho de la province de Gitega**

Dans l'après-midi de vendredi 30 août 2024, un conducteur de moto taxi dénommé Jules Irankunda a été grièvement blessé à coup de lance par un jeune Imbonerakure connu sous le nom de Kassim Ndihomeye en commune de Mutaho de la province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, des conducteurs de motos, y compris la victime, étaient en train de discuter de leurs expériences dans la conduite des motos, en présence de Kassim Ndihomeye. Mais, à un certain moment, celui-ci s'est retiré de ce groupe et, quelque temps plus tard, il est revenu avec une lance à la main. Kassim Ndihomeye s'est aussitôt dirigé en direction de Jules Irankunda et lui a projeté, sans raison apparente, une lance au niveau des côtes. Les mêmes sources ont précisé que la victime a été vite évacuée vers le centre de santé de Mutaho avant d'être transférée à l'hôpital de Mutoyi pour des soins appropriés.

SOS-Torture Burundi a appris que Kassim Ndihomeye a été directement arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat de la police à Mutaho où il n'a passé que deux heures avant d'être libéré. Il est à déplorer l'impunité qui entoure les actes de violence commis par des Imbonerakure, ce qui constitue le terreau des actes d'atteinte à l'intégrité physique des populations dont les Imbonerakure se rendent régulièrement coupables.

- **Gabriel Banzawitonde, président du parti APDR violemment battu et blessé par un groupe de policiers en mairie de Bujumbura**

Dans la nuit de jeudi 8 août 2024, vers 21 heures, Gabriel Banzawitonde, président du parti APDR (Alliance pour la Paix, la Démocratie et la Réconciliation), a été violemment battu et grièvement blessé par un groupe de policiers en poste tout près du pont Gikoma sur la RN 9, axe Bujumbura-Bubanza.

Selon des témoins de la scène horrible, Gabriel Banzawitonde, en même temps cadre de la LONA (Loterie Nationale du Burundi), a été agressé alors qu'il tentait de défendre un chauffeur de taxi dans son altercation avec des policiers positionnés sur la rivière Gikoma. En effet, le chauffeur avait pris quelques passagers de trop à bord de son véhicule et tentait de s'expliquer aux policiers qui voulaient lui soutirer de l'argent en guise de corruption sous forme d'amende transactionnelle sans quittance. Selon les mêmes sources, quand Gabriel Banzawitonde leur a proposé que ce chauffeur soit sanctionné selon la loi et qu'il puisse payer une amende à l'Office Burundais des Recettes (OBR), ces policiers ont sauté sur lui pour le frapper à l'aide de leurs ceinturons, bottines et canons de leurs fusils, après avoir déchiré sa carte nationale d'identité qu'ils venaient de lui demander de présenter. Heureusement, des passants et curieux sont intervenus et ces policiers ont décidé d'embarquer la victime vers le cachot de la zone de Kinama où il a passé la nuit en détention arbitraire, malgré des hématomes au visage, au niveau des épaules et du dos.

Gabriel Banzawitonde a finalement été libéré le lendemain matin, après avoir demandé les motifs de sa privation de liberté et l'identité des policiers qui l'ont roué de coups.

- **Quatre militants du parti CNL violemment battus par un responsable collinaire du parti CNDD-FDD en commune de Giharo de la province de Rutana**

Dans la journée de samedi 31 août 2024, quatre militants du parti CNL, Claver Bampamirubusa, Gasindi, Minani et Daniel, ont été violemment battus par le secrétaire collinaire du parti CNDD-FDD sur la colline de Butezi connu sous le nom de Jean Bosco Ciza, en complicité avec le responsable des Imbonerakure sur cette colline de la commune de Giharo en province de Rutana.

Selon des témoins, les quatre militants du CNL ont été battus en raison de leur appartenance politique étant donné que leurs agresseurs les accusaient d'être à l'origine de l'irrespect des habitants de cette colline à leur égard à la suite des enseignements des responsables du CNL dans la localité.

Les mêmes sources ont précisé que les deux Imbonerakure leur ont également extorqué une somme de quarante mille francs burundais (40.000 Fbu) et un cahier servant de registre d'enregistrement des contributions des membres d'une association communautaire. Ils ont même porté plainte auprès du chef de colline de Butezi, mais l'affaire a été classée sans suite.

- **Joseph Ndabakandiye et un aveugle connu sous le nom de Nyampunyi violemment battus par des Imbonerakure en patrouille en commune Mpanda de la province de Bubanza**

Dans la nuit de dimanche 25 août 2024, Joseph Ndabakandiye et un homme non-voyant connu sous le nom de Nyampunyi ont été violemment battus par des Imbonerakure lors d'une patrouille nocturne dirigé par un certain Eddy et un certain Mwarabu au village de Ragaza, situé sur la colline et zone de Gihanga, en commune de Mpanda, province de Bubanza. Les deux victimes ont été évacués, dans un état critique, vers une structure sanitaire de la localité où elles ont été hospitalisées.

Selon des sources locales, ces Imbonerakure ont fait irruption au domicile de Nyampunyi, après avoir défoncé la porte de la maison, et lui ont exigé de révéler la localisation de son fils qu'ils accusaient de leur avoir lancé les pierres. Comme son fils n'était pas à la maison, ces Imbonerakure se sont mis à battre violemment Nyampunyi et l'ont grièvement blessé au niveau du visage.

Alerté par les cris de détresse de son voisin, Joseph Ndabakandiye est intervenu, mais a également été violemment battu, notamment au niveau des reins.

- **Elias Djuma, veilleur de nuit, gravement torturé par un groupe d'Imbonerakure en commune de Gihanga de la province de Bubanza**

Dans la matinée du lundi 10 juin 2024, aux environs 6 heures, Elias Djuma, veilleur de nuit au Lycée communal de Buramata, situé en commune Gihanga, province de Bubanza, a été gravement torturé par un groupe d'Imbonerakure dirigé et l'ont par Evariste Bazombanza sur des accusations non fondées de vol de 50 kg de riz paddy dans un hangar appartenant à une coopérative de riziculteurs de Buramata.

Selon des témoins, les Imbonerakure ont conduit Elias Djuma à l'intérieur du hangar, où ils l'ont violemment roué de coups afin de le forcer à avouer le prétendu vol. Grièvement blessé et saignant abondamment, Elias Djuma n'a toutefois pas été transporté à l'hôpital, Evariste Bazombanza ayant refusé de l'y conduire, malgré la gravité de son état.

- **Des journalistes molestés en commune et province de Gitega par un colonel de police Evariste Habogorimana, commissaire provincial de la police dans cette province.**

Dans la nuit du mercredi 22 mai 2024, aux environs de 23 heures, le correspondant du journal *Iwacu* à

Gitega, Jean-Noël Manirakiza, ainsi que ses deux amis, le journaliste Bienvenu Nziguye de la RTNB¹⁷ et le chargé de communication du Sénat, Gilbert Niyongere, ont été agressés dans le quartier de Yoba, commune et province de Gitega, par le colonel de police Évariste Habogorimana, commissaire provincial de la police dans cette province.

Selon des témoins, le colonel Évariste Habogorimana, accompagné de plusieurs agents à bord de son pick-up de service, a fait irruption dans le bar où ces trois hommes prenaient un verre et a commencé à proférer des menaces à l'encontre du journaliste Jean-Noël Manirakiza en ces termes : « *Nous vous surveillons de près et nous savons tout ce que vous écrivez. Vous allez voir.* »

Par la suite, il s'est mis à leur asséner des coups de poing et des gifles, provoquant la fuite des deux autres, laissant leur ami seul face à la colère du commissaire provincial. Les mêmes sources ont confirmé qu'il était évident que Jean-Noël Manirakiza, correspondant du journal *Iwacu* à Gitega, était la principale cible de cette agression.

Enfin, le colonel Évariste Habogorimana a ordonné à ses agents de confisquer son sac, qui, selon la victime, contenait ses outils de travail, à savoir un ordinateur portable, des câbles et des chargeurs, un appareil photo, un enregistreur, des cartes mémoire et une batterie externe (*power bank*).

- **Nestor Ndarusihire, militant du CNL, grièvement blessé à coups de machettes par trois Imbonerakure en commune Gisagara de la province de Cankuzo**

Dans la nuit du samedi 18 mai 2024, aux environs de 22 heures, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) nommé Nestor Ndarusihire a été grièvement blessé à coups de machette par trois Imbonerakure.

Ces derniers l'ont attaqué à son domicile, situé sur la sous-colline de Rusigabangazi, colline de Bumba, zone de Camazi, commune de Gisagara, province de Cankuzo.

Selon des témoins, les trois Imbonerakure – Innocent Ciza, Séverin Hakizimana et Gervais Miburo – ont fait irruption chez la victime, armés de gourdins, de lances et de machettes. Après lui avoir simplement demandé à quel prix il avait vendu ses arachides (5 000 Fbu par kilo), ils se sont mis à le frapper violemment avec leurs gourdins avant de le blesser aux doigts avec leurs machettes.

Les mêmes sources ont précisé que des voisins, alertés par les cris de détresse de Nestor Ndarusihire, sont intervenus à temps. Ils l'ont immédiatement conduit dans une structure sanitaire locale, où il a reçu des soins.

- **Le commerçant Benoît Ndiokubwayo violemment battu par des Imbonerakure en commune de Butezi de la province de Ruyigi**

Dans la nuit du mardi 2 avril 2024, aux environs de 22 heures, un commerçant de boissons nommé Benoît Ndiokubwayo, surnommé Bigohe, âgé de 27 ans, a été violemment passé à tabac par quatre jeunes Imbonerakure. Ces derniers l'ont attaqué dans sa buvette, située sur la colline de Senga, en commune de Butezi, province de Ruyigi.

Selon des sources locales, Benoît Ndiokubwayo a été grièvement blessé après avoir reçu de nombreux

¹⁷ Radio-Télévision Nationale du Burundi.

coups de bâton sur tout le corps, notamment à la tête, au cou, au dos et aux mains. D'après les mêmes sources, la victime a été admise dans une structure sanitaire locale, où elle a reçu des soins.

- **Melchiade Kabura, responsable des jeunes du parti CNL en commune Giharo de la province Rutana torturé par un responsable du SNR pour avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD**

Le 20 mai 2024, Melchiade Kabura, responsable des jeunes du parti CNL sur la colline et dans la commune de Giharo, en province de Rutana, a été torturé par le responsable du SNR de cette commune, prénommé Amos, qui l'accusait d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie).

Selon des témoins, Melchiade Kabura a d'abord été conduit au cachot du commissariat communal de la police à Giharo, où il a passé sa première nuit. Le lendemain matin, vers 9 heures, le responsable du SNR l'a fait sortir du cachot pour lui infliger des séances de torture qui ont duré près de trois heures. La tête dirigée vers le sol, appuyée sur ses bras, et les jambes en l'air contre le mur, Melchiade Kabura a été violemment battu, tandis que ses tortionnaires lui reprochaient son refus d'adhérer au parti CNDD-FDD.

- **Berchmans Niyonkuru et sa mère Speciose violemment battus et blessés par un groupe d'Imbonerakure dans la commune et province de Gitega**

Dans la nuit du jeudi 8 février 2024, aux environs de 22 heures, Berchmans Niyonkuru, conducteur d'une moto-taxi et père de trois enfants, et sa mère prénommée Spéciose, ont été violemment battus et grièvement blessés par un groupe d'Imbonerakure, une ligue des jeunes affiliée au parti au pouvoir, le CNDD-FDD, à leur domicile situé au quartier de Nyabututsi, dans la commune et province de Gitega.

Selon des sources locales, un groupe de jeunes Imbonerakure dirigés par le chef du quartier de Nyabututsi, Pascal Mpawenayo, ont fait irruption au domicile de Berchmans Niyonkuru et lui ont ordonné d'ouvrir la porte de sa maison et de sortir immédiatement.

Aussitôt sorti, Berchmans Niyonkuru a été attrapé par trois Imbonerakure prénommés Thierry, Emile et Sylvain, y compris Pascal Mpawenayo, qui l'ont obligé à s'allonger par terre, le ventre contre le sol, et l'ont violemment roué de coups de bâtons dans le dos et sur les fesses. Ils disaient qu'ils le punissaient ainsi sous prétexte qu'il s'était bagarré avec sa femme deux jours avant. Les mêmes sources ont précisé que sa mère prénommée Speciose a tenté en vain d'intervenir en faveur de son fils pour que les tortionnaires cessent de lui infliger des sévices. Au contraire, ils ont entamé à la battre aussi avec son fils. A la fin, Berchmans Niyonkuru a été évacué la même nuit, dans un état critique, au centre de santé « Amis des malades » qui se trouve dans le même quartier de Nyabututsi.

- **Le nommé François Ngendakumana violemment battu et grièvement blessé par un groupe d'Imbonerakure en commune de Gihanga de la province de Bubanza**

Dans la nuit du vendredi à samedi 13 janvier 2024, un homme connu sous le nom de François Ngendakumana, âgé d'une quarantaine d'années, a été violemment battu et grièvement blessé par un groupe d'Imbonerakure en patrouille nocturne sur l'avenue Dorsale de la colline et commune de Gihanga, en province de Bubanza.

Selon des sources locales, au cours de leur patrouille nocturne, quatre Imbonerakure, Mwarabu, Védaste,

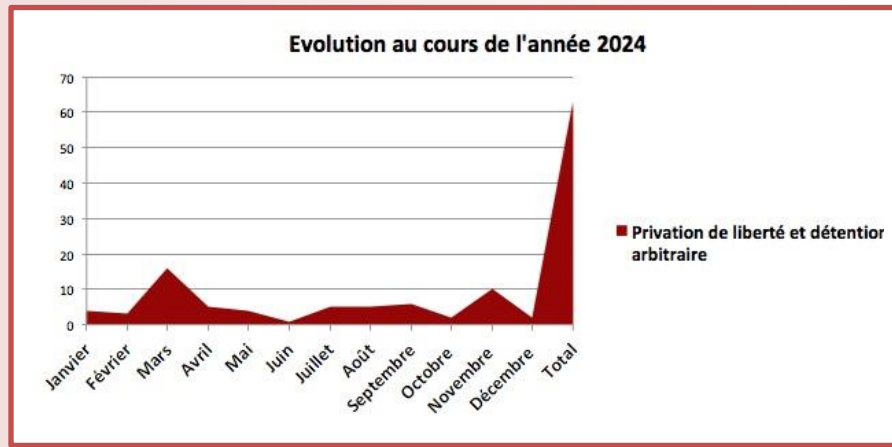
Eddy et Muswati, armés de machettes et de gourdins et connus dans la localité pour leur méchanceté, ont entendu des cris en provenance du ménage de la victime, car François Ngendakumana et sa femme étaient en train de se disputer. A leur arrivée, il a vainement fermé la porte de la maison et refusé de leur ouvrir. C'est alors qu'ils ont défoncé la porte et l'ont retrouvé dans sa chambre à coucher pour le frapper violemment en guise de punition. Les mêmes sources ont précisé que ces Imbonerakure lui ont également volé une somme de vingt-quatre mille francs burundais (24 000 Fbu).

▪ **Un homme prénommé Paul a été violemment battu et grièvement blessé par le chef de colline de Nyange Bushaza en commune et province de Kirundo**

Dans la journée du dimanche 7 janvier 2024, un jeune homme prénommé Paul a été violemment battu et grièvement blessé par le chef de colline de Nyange Bushaza, Elias Nkurunziza, et des Imbonerakure de cette localité dont un certain Emery Ndikumana sur la colline de Nyange-Bushaza, en commune et province de Kirundo.

Selon des témoins, Paul a été arrêté à son domicile par ses tortionnaires qui l'ont accusé, sans preuve, d'avoir volé du carburant dans le véhicule d'Emery Ndikumana. Il a ensuite été conduit chez Emery Ndikumana pour y être torturé par le chef de colline de Nyange- Bushaza et ces Imbonerakure qui l'ont également brûlé à l'aide de l'essence au niveau des épaules et des aisselles et incisé une partie de son sexe. Les mêmes sources ont précisé que Paul a été conduit le même jour au cachot de la police judiciaire à Kirundo où il a été détenu depuis, malgré son état de santé qui ne cessait de se détériorer à cause de la privation de soins de santé nécessités par son état.

C. Violation du droit à la liberté de mouvement : arrestations et détentions arbitraires



Le droit à la liberté constitue un des droits fondamentaux de l'homme reconnus par les instruments juridiques nationaux et internationaux en la matière. Il y a lieu de citer notamment l'article 3 de la DUDH (Déclaration universelle des droits d l'homme) qui prescrit que tout individu a droit à la liberté et à la sureté de sa personne. Par ailleurs son article 9 indique que « **Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé** ». C'est également l'idée exprimée par l'article 9 du PIDCP (Pacte international relatif aux civils et politiques) et l'article 6 al.3 de la CADHP (Charte africaine des droits de l'homme et des peuples).

Puis, l'article 39 de la Constitution du Burundi du 7 juin 2018 dispose que « **Nul ne sera privé de sa liberté si ce n'est que conformément à la loi. Nul ne peut être inculpé, arrêté, détenu ou jugé que dans les cas déterminés par la loi promulguée antérieurement aux faits qui lui sont reprochés** »

En 2024, les cas de privation de liberté, arrestations et détentions arbitraires sont au nombre de 63 et représentent 18,3 % des violations relevées. Les victimes des atteintes au droit à la liberté sont généralement visées parce qu'elles appartiennent à des organisations de la société ou à des partis politiques d'opposition et particulièrement les membres du parti CNL (Conseil National pour la Liberté) et du CDP (Conseil des Patriotes) ou toute autre personne soupçonnée d'être opposée au pouvoir comme c'est le cas pour la journaliste Sandra Muhoza détenue arbitrairement depuis avril 2024.

Ces arrestations et détentions arbitraires sont opérées par des agents de la Police, du SNR, des éléments de la milice Imbonerakure et parfois par des magistrats qui se plient aux injonctions des autorités politico-administratives.

Les exemples ci-dessous illustrent cette réalité.

- **Cyrille Bizimana, un opposant politique du parti CNL arbitrairement arrêté à l'aéroport de Bujumbura**

Le mardi 26 novembre 2024, dans l'après-midi, aux environs de 15h30, des agents du Service National de Renseignement (SNR) ont procédé à l'arrestation arbitraire de l'Ir Cyrille Bizimana, âgé de 44 ans, à l'aéroport Melchior Ndadaye lors du contrôle de ses documents de voyage. Il a ensuite été conduit, à la manière d'un enlèvement, vers une destination inconnue, après avoir été dépouillé de son téléphone mobile et de toutes ses valises.

Selon des membres de sa famille, Ir Cyrille Bizimana, est l'un des responsables du parti CNL, proche d'Agathon Rwasa dans la région de Kirimiro-Mugamba. Il est originaire de la colline de Biganda, en commune et province de Muramvya, mais réside à Bujumbura, dans le quartier de Gikungu-Gihosha. Il revenait d'un séjour d'un an au Qatar.

SOS-Torture Burundi a appris qu'il avait été transféré au cachot du quartier général du SNR à Bujumbura et qu'il a été libéré le 28 novembre 2024, après deux jours de détention arbitraire.

- **Deux militants du parti CDP (Conseil des patriotes), illégalement arrêtés par un milicien Imbonerakure**

Le samedi 14 décembre 2024, dans la matinée, un milicien Imbonerakure connu sous le nom de Ngabo a procédé à l'arrestation illégale de deux militants du parti CDP (Conseil des patriotes), Fabien Nijimbere et Antoine Mbaririmbanyi, au chef-lieu de la commune de Mabanda dans la province de Makamba.

Des témoins oculaires ont signalé que Fabien Nijimbere, représentant du parti dans la zone de Gitara de la commune de Mabanda et Antoine Mbaririmbanyi, adjoint au représentant communal du parti dans cette même commune, ont été arrêtés alors qu'ils collectaient des récépissés et identités des membres de ce parti pour faire des photocopies en vue de constituer des dossiers de candidature aux élections de 2025. Ils ont été accusés de collecter des récépissés et cartes d'identité dans le but d'empêcher leurs propriétaires de se présenter aux prochaines élections.

Selon des membres de leur famille politique, Fabien Nijimbere et Antoine Mbaririmbanyi ont été jugés et condamnés dans le cadre d'un procès en flagrance le mardi 17 décembre par le Tribunal de grande instance de Makamba. Ils ont écopé d'une peine de servitude pénale de deux ans et d'une amende de huit cent mille francs burundais (800.000 Fbu).

- **Gérard Nibigira correspondant de la Radio-Télévision Isanganiro arrêté à une station-service par le commissaire communal de la police à Gitega**

Dans l'après-midi de dimanche 1^{er} juillet 2024, aux environs de 12h30, le correspondant de la Radio-Télévision Isanganiro, Gérard Nibigira, a été arrêté à une station-service située au quartier de Shatanya de la commune et province de Gitega par le Lieutenant-colonel de police Jean Prime Ndikubwayo, commissaire communal de la police à Gitega, puis conduit au cachot du commissariat provincial de la police.

Selon des témoins, le journaliste Gérard Nibigira a été arrêté et brutalisé au moment où il tentait de prendre des photos de la scène du désordre causé par des policiers qui usaient de favoritisme dans la

gestion des files d'attente lors la distribution du carburant à la station-service « Murisanze », communément appelée « Chez Filipo ». Les mêmes sources ont précisé que ce journaliste a été libéré le même jour, après une brève détention de 3 heures, tandis que son téléphone a été confisqué par la police, sans motif valable.

- **David Nzeye, un fonctionnaire informaticien arbitrairement arrêté par des agents du Service National de Renseignement (SNR)**

Dans l'après-midi de jeudi 11 juillet 2024, aux environs de 13 heures, David Nzeye, informaticien au Centre de Traitement Informatique (CTI) du Ministère de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi (MFPTE), a été arrêté par des agents du Service National de Renseignement (SNR) et conduit au cachot du quartier général de ce service situé dans la zone de Rohero de la mairie de Bujumbura.

Selon des témoins, lors de son arrestation sans mandat, David Nzeye a été retrouvé à son service malgré sa lettre de démission qu'elle avait adressée au ministre de la Fonction publique le 5 juillet dernier en raison des menaces qu'il subissait dans l'exercice de ses fonctions. En effet, son ancien supérieur hiérarchique lui avait demandé de se présenter ce jour au service pour fournir d'amples explications sur le motif de sa récente démission.

- **Prosper Nzosabimana, arrêté par des Imbonerakure à bord un véhicule aux vitres teintées, dans la ville de Ngozi.**

Dans la nuit de mercredi 10 juillet 2024, aux environs de 19 heures, un commerçant connu sous le nom de Prosper Nzosabimana a été arrêté sous forme d'enlèvement dans la ville de Ngozi à l'endroit appelé « Kuri Ferme » par des Imbonerakure à bord d'une camionnette Toyota Hilux double cabine blanche aux vitres teintées, sans plaques d'immatriculation, qui l'ont ensuite conduit au cachot du SNR à Ngozi.

Selon des témoins, Prosper Nzosabimana, originaire de la colline de Gitongo de la commune de Bugendana, en province de Gitega, a été enlevé par des Imbonerakure dirigés par leur chef dans la nouvelle province de Butanyerera, Jean Bosco Ndayishimiye, y compris un Imbonerakure très redouté à Ngozi, surnommé Cokumpa. SOS-Torture Burundi a appris que Prosper Nzosabimana a été transféré le lendemain de son arrestation au siège de l'Administration générale du SNR.

- **Pantaléon Ntakarutimana, correspondant d'un Magazine, arbitrairement arrêté par la police en commune Bweru de la province de Ruyigi**

Dans la journée de samedi 13 juillet 2024, Pantaléon Ntakarutimana, correspondant du Magazine Jimbere et de la radio Indundi Culture dans la province de Ruyigi, a été arbitrairement arrêté par la police sous l'ordre donné par l'administratrice communale de Bweru, Diane Nibitanga, et a été conduit sans ménagement au cachot du commissariat de la police dans cette même commune.

Selon des témoins, le journaliste Pantaléon Ntakarutimana a été accusé par cette administratrice communale de diffuser de fausses informations et non équilibrées. Au moment de son arrestation, il a été particulièrement accusé d'avoir diffusé une information, sans la version de l'administratrice communale de Bweru, sur un cas d'un corps sans vie d'une personne dont on disait qu'elle était morte dans un accident de la route.

Cela a créé une polémique entre l'administration et des membres de la victime qui avaient refusé de procéder à son enterrement sans enquête sur la cause et les circonstances de son décès. Le journaliste Pantaléon Ntakarutimana a été libéré le lundi 15 juillet 2024 après deux jours passés en garde à vue au cachot de la commune de Bweru.

- **Jean Claude Bizimana alias Vyagizimana, arbitrairement arrêté par des agents du Service National de Renseignement (SNR) en commune de Rugombo de la province de Cibitoke**

Dans la matinée du vendredi 31 mai 2024, vers 6 heures, un commerçant connu sous le nom de Jean Claude Bizimana alias Vyagizimana a été arbitrairement arrêté par des agents du Service National de Renseignement (SNR) qui l'ont retrouvé dans sa boutique située sur la transversale 2 de la colline de Munyika I, en commune de Rugombo, dans la province de Cibitoke.

Selon des témoins, Jean Claude Bizimana, père de six enfants, a été conduit sous menottes au cachot du SNR à Cibitoke, où il a subi des actes de torture et se trouvait dans un état critique.

- **Un directeur d'école arrêté en cours de réunion suite à un indicatif d'une radio en exil qui a retenti à partir de son smartphone en province de Bururi**

Dans la matinée du jeudi 30 mai 2024, Germain Ntakarutimana, directeur du Lycée communal de Murehe en province de Bururi, a été arrêté par la police sur l'ordre du directeur provincial de l'enseignement (DPE) lors d'une réunion qu'il a tenue avec les responsables scolaires dans cette province au Lycée de Bururi.

Selon des témoins, Germain Ntakarutimana a été arrêté après qu'un indicatif des émissions Humura de la Radio publique africaine (RPA), diffusant des informations sur le Burundi à partir de l'étranger, a sonné sur son téléphone portable. Le directeur provincial de l'enseignement, Antoine Sabushimike, l'a aussitôt soupçonné de fournir des informations à la RPA considéré par le pouvoir comme un média proche de l'opposition radicale et a rapidement appelé des policiers pour procéder à son arrestation immédiate.

D'après les mêmes sources, Germain Ntakarutimana a été conduit au cachot du commissariat provincial de police à Bururi où il a passé la nuit, avant d'être libéré le lendemain vers 11 heures.

- **Ahmadi Radjabu, Directeur technique du journal en ligne Akeza Net a passé deux semaines entières en détention arbitraire au cachot du Service National de Renseignement (SNR) à Bujumbura**

Le directeur technique du journal en ligne Akeza.net, Ahmadi Radjabu, a passé deux semaines entières en détention arbitraire au cachot du Service National de Renseignement (SNR) à Bujumbura, avant d'être enfin libéré dans l'après-midi du jeudi 16 mai 2024, vers 17 heures, sans aucune communication à sa famille ni à son service sur les motifs de son arrestation. Selon des sources locales, Ahmadi Radjabu a été arbitrairement arrêté dans la soirée du jeudi 2 mai 2024 par des agents du SNR, au moment où il prenait des images d'un incendie qui venait de se déclarer au marché de Ruvumera, en zone de Buyenzi de la commune de Mukaza. L'incendie a cependant été rapidement maîtrisé par des sapeurs-pompiers.

- **Trois responsables du parti CDP (Conseil Des Patriotes) en province de Makamba arbitrairement arrêtés pendant deux heures**

Dans la matinée du lundi 13 mai 2024, vers 9 heures, trois responsables du parti CDP (Conseil des Patriotes) en province de Makamba (sud du Burundi), à savoir Adrien Sibomana (représentant communal à Nyanza-Lac), Francine Nindorera (représentante de la Ligue des femmes à Makamba) et Bertille Iradukunda (représentante de la Ligue des jeunes à Nyanza-Lac), ont été arrêtés par la police et conduits au commissariat communal de la police à Nyanza-Lac.

Selon des sources locales, les trois responsables de ce parti ont été interrogés pendant plus de deux heures sur leur rôle dans la mobilisation de la population de Nyanza-Lac en vue d'adhérer massivement au parti CDP, avant d'être libérés le même jour. SOS-Torture Burundi demande au gouvernement du Burundi d'assainir le climat politique tendu et de permettre à tous les acteurs politiques de se préparer librement pour les prochaines échéances électorales de 2025 et 2027.

- **Un policier retraité et son épouse, arrêtés arbitrairement par des policiers en province de Bubanza**

Dans la petite matinée du mercredi 17 avril 2024, vers 5 heures, l'ancien colonel de police à la retraite Désiré Ntaraka et son épouse ont été arrêtés par des policiers et des agents du SNR à leur domicile situé au quartier de Gisovu, au chef-lieu de la province de Bubanza, puis directement conduits au cachot du SNR à Bujumbura. Selon des sources locales, le colonel Désiré Ntaraka et son épouse ont été libérés le même jour vers 15 heures, après avoir été interrogés sur la véritable identité de leur fils aîné, Bertrand Ntaraka, qui est détenu à la prison centrale de Bujumbura depuis le jeudi 11 avril, après une détention arbitraire d'une semaine au cachot du SNR, sur des soupçons de possession de la nationalité rwandaise. Il avait en effet été arrêté alors qu'il conduisait un véhicule appartenant à un ressortissant congolais de la communauté des Banyamulenge.

- **Sandra Muhoza correspondante d'un journal en ligne arbitrairement arrêtée en province de Ngozi par des agents du Service National de Renseignement (SNR)**

Dans l'après-midi du samedi 13 avril 2024, vers 13 heures, la journaliste Sandra Muhoza, correspondante du journal en ligne *La Nova-Burundi* (ancienne correspondante de la radio Bonasha FM et ancienne journaliste de la radio locale *Ntumbero*, désormais fermée), a été arbitrairement arrêtée sous forme d'enlèvement par des agents du Service National de Renseignement (SNR) et conduite, dans la foulée, vers une destination inconnue.

D'après des sources proches de son service, Sandra Muhoza a répondu à un appel d'un commerçant proche du CNDD-FDD et connu dans la localité sous le nom de Marc Maniralkiza alias Pochen, pour un prétendu entretien avec lui concernant la culture de l'avocatier. Les mêmes sources ont suggéré que la victime aurait passé la nuit de samedi à dimanche, sous torture, dans un cachot du commissariat de la Police judiciaire à Ngozi, avant d'être transférée le lundi 15 avril dans un cachot du quartier général du SNR à Bujumbura.

SOS-Torture Burundi a appris que la journaliste Sandra Muhoza a été transférée dans la soirée du jeudi 18 avril à la prison centrale de Bujumbura, communément appelée « Prison de Mpimba », après avoir été placée sous mandat d'arrêt en raison des échanges et commentaires qu'elle avait faits dans un groupe WhatsApp intitulé « Burundi Médias », principalement composé de journalistes et d'autres communicants proches du pouvoir. La journaliste est en effet victime des propos qu'elle a tenus dans ce groupe, concernant l'information faisant état de la distribution présumée de machettes aux Imbonerakure (membres de la ligue des jeunes affiliés au CNDD-FDD) dans certaines localités du pays. Elle purge

actuellement une peine de 21 mois (soit 1 année et 9 mois) prononcée en première instance pour « atteinte à l'intégrité territoriale » et « aversion raciale » pendant que son dossier se trouve en appel.¹⁸

- **Arsène Ntirubuza, rapatrié du Rwanda, arbitrairement arrêté par des agents du SNR dans la commune Mukike de la province de Bujumbura**

Dans l'après-midi du jeudi 11 avril 2024, Arsène Ntirubuza, âgé de 33 ans, a été arbitrairement arrêté par des agents du SNR dans sa commune natale de Mukike, province de Bujumbura, et conduit au cachot d'une position policière située à Nonoka. Le lendemain matin, il a été transféré au cachot du Quartier général du SNR en mairie de Bujumbura.

Selon des témoins, Arsène Ntirubuza (marié et père de deux jeunes enfants) a été arrêté alors qu'il revenait de ses champs de pommes de terre. L'année précédente, il avait décidé de se rapatrier du Rwanda, où il avait passé environ huit ans, après avoir été convaincu par l'administration communale que sa sécurité serait garantie. Depuis son retour, il s'était engagé dans la culture et la commercialisation des pommes de terre.

- **Deux militants du CNL arrêtés arbitrairement par un colonel de Police en mairie du Bujumbura**

Dans la journée du samedi 2 mars 2024, deux membres du parti CNL (Congrès National pour la Liberté), Claude Potipoti alias Mwarabu et Paul Miburo, ont été arbitrairement arrêtés par le colonel de police Ildephonse Bivahagumye alias Swepa à la permanence nationale de ce parti située au quartier de Mutanga-Nord de la zone de Gihosha, en commune urbaine de Ntakangwa de la mairie de Bujumbura.

Selon des sources locales, le colonel de police Ildephonse Bivahagumye, commissaire municipal de la police en mairie de Bujumbura, s'est rendu à la permanence du parti CNL et y a trouvé le veilleur Paul Miburo en compagnie d'un autre militant de ce parti connu sous le nom de Claude Potipoti alias Mwarabu et les a embarqués, sans aucune accusation portée contre eux, dans le véhicule de la police en direction du cachot du commissariat municipal situé dans les anciens locaux du Bureau Spécial de Recherche (BSR). Les deux victimes ont été libérées le lendemain matin à la suite de l'absence de charges contre eux.

- **Désiré Bizimana, un militant du CNL arbitrairement arrêté par des agents du Service National de Renseignement (SNR) et des Imbonerakure en province de Bubanza**

Dans la journée du jeudi 8 février 2024, un militant du parti CNL connu sous le nom de Désiré Bizimana a été arbitrairement arrêté par des agents du Service National de Renseignement (SNR) en province de Bubanza et des Imbonerakure qui l'ont retrouvé sur son lieu de travail dans une ferme de Buringa de la commune de Gihanga.

Selon des témoins ayant assisté à son arrestation, Désiré Bizimana a d'abord été conduit manu militari au cachot du commissariat communal de la police à Gihanga avant d'être transféré le lendemain en mairie de Bujumbura par des agents du SNR où il a été détenu dans un lieu tenu secret. Cette arrestation arbitraire serait liée à une pseudo-enquête sur la disparition forcée du responsable des jeunes de ce parti CNL dans la localité de Buringa, Georges Nimbona alias Manyenye, qui avait été enlevé par des agents du

¹⁸ Iwacu, « Affaire Sandra Muhoza : un procès en appel sous tension », 26/03/2025, lien : <https://www.iwacu-burundi.org/affaire-sandra-muhoza-un-proces-en-appel-sous-tension/>

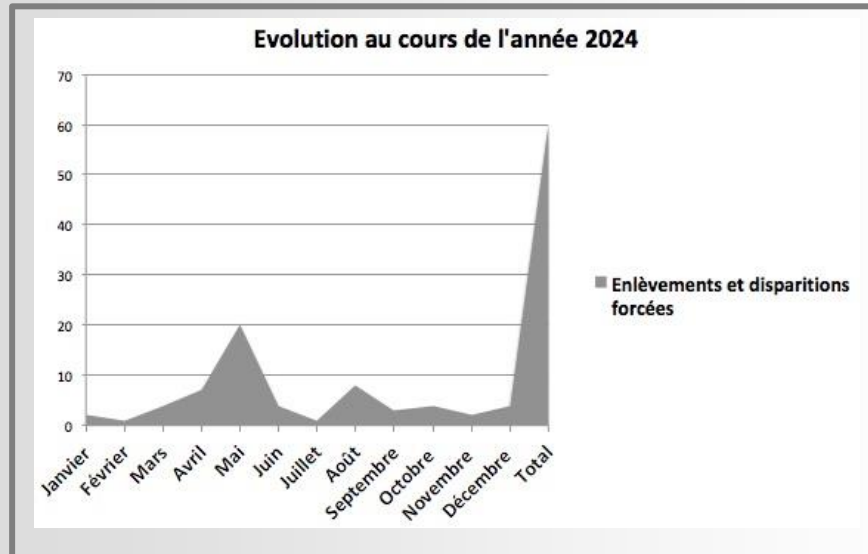
SNR dans la nuit du 28 janvier 2024 vers 22h30.

▪ **Providence Ntirabampa, membre du CNL arbitrairement arrêté par Venant Ndayishimiye, responsable du Service National de Renseignement (SNR)**

Dans l'avant-midi du jeudi 4 janvier 2024, aux environs de 11 h 45 min, Providence Ntirabampa, secrétaire national chargé de la sécurité, de la communication et des relations extérieures au sein du parti Congrès National pour la Liberté (CNL), a arbitrairement été arrêté par Venant Ndayishimiye, responsable du Service National de Renseignement (SNR) en province de Gitega .Ce dernier l'a conduit vers destination inconnue.

Selon des sources locales, Providence Ntirabampa a été arrêté sans mandat à son service au bureau de l'ONG JICA (Agence japonaise de coopération internationale). Cette arrestation a fait suite aux menaces qui ont été postées par des personnes anonymes sur son compte X l'accusant de médire d'une faction de membres du CNL qui se sont rebellés contre l'autorité d'Agathon Rwasa en tant que président du parti. Providence Ntirabampa a été libéré le même jour à la tombée de la nuit, après avoir été interrogé sur un compte X d'un certain Ruberitwari Melchior dont il avait été soupçonné, sans preuve, d'en être propriétaire.

D. Cas d'enlèvement ou de disparition forcée



Selon l'article 2 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, on entend par « disparition forcée », « l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi ».

Le code pénal du Burundi réprime le crime d'enlèvement dans son article 257 dont l'alinéa 4 dispose que « Si l'enlèvement ou la séquestration a été exécutée par un membre des corps de défense et de sécurité, le coupable est puni de la servitude pénale de vingt à trente ans ».

*Au cours de l'année 2024, le phénomène d'enlèvement a été observé soit **60 cas** représentant **17,4%** des violations documentées sans que les services de l'ordre ou la justice ne mettent la main sur les auteurs.*

Comme les années antérieures, des fois, les policiers du Service National de Renseignement opèrent des arrestations arbitraires suivant le même mode opératoire d'enlèvement, ce qui laisse supposer une éventuelle complicité des malfaiteurs avec des services de police ou de renseignement. Ces derniers détiennent parfois leurs victimes dans des lieux secrets en violation des articles 35 et 36 du code de procédure pénale relatifs à la garde à vue et à la communication aux familles des prévenus sur l'objet et le lieu de la garde à vue.

- **Don Fleury Niyuhire enlevé par des individus non identifiés dans la commune Ntahangwa de la mairie de Bujumbura**

Le mardi 24 décembre 2024, aux environs de 13 heures, des individus non identifiés ont enlevé un jeune homme nommé, Don Fleury Niyuhire, âgé de 26 ans, alors qu'il se rendait au marché appelé « Chez Siyoni » situé au quartier industriel dans la zone de Ngagara de la commune de Ntahangwa, en mairie de Bujumbura.

Selon des membres de sa famille, Don Fleury Niyuhire, un jeune commerçant au marché de Ruvumera à Buyenzi, natif de la zone de Jabe III dans la commune de Mukaza, aurait reçu un appel téléphonique d'un individu qui prétendait se trouver au marché de « Chez Siyoni ». Depuis cet appel, il demeure introuvable.

- **Béni Gakunzi, âgé de 25 ans, porté disparu dans la ville de Bujumbura**

Un jeune homme connu sous le nom de Béni Gakunzi, âgé de 25 ans, est porté disparu dans la ville de Bujumbura depuis le mercredi 16 octobre 2024. Selon des sources en provenance de sa famille, Béni Gakunzi, natif de la zone de Musaga et résidant dans le quartier de Gatunguru, a été enlevé sur son chemin de retour au moment où il s'était rendu à Mutanga-Nord chez son cousin.

Depuis ce jour, des membres de la famille de Béni Gakunzi, étudiant à l'Université du Lac Tanganyika en première année de Génie civil, l'ont cherché partout, y compris dans les cachots de police, sans succès.

- **Jean de Dieu Nishishikare, enlevé en pleine journée par des agents du Service National de Renseignement (SNR) en marie de Bujumbura**

Le mardi 19 novembre 2024, en pleine journée, des agents du Service National de Renseignement (SNR) ont enlevé Jean de Dieu Nishishikare à proximité de la cathédrale Regina Mundi, située dans la zone Rohero I de la ville de Bujumbura, avant de le conduire vers une destination inconnue.

Selon des membres de sa famille, Jean de Dieu Nishishikare est un citoyen burundais de 26 ans, vivant en Suède depuis 2019, mais ayant des projets qu'il réalise au Burundi. Il était rentré dans son pays natal quelques semaines auparavant, notamment pour organiser un concert du chanteur d'origine nigériane Rema.

Les mêmes sources ont indiqué que, le jour de son enlèvement, Jean de Dieu Nishishikare avait reçu un appel téléphonique d'un homme surnommé Big, qui lui avait donné rendez-vous au centre-ville, à proximité de la cathédrale Regina Mundi.

Cependant, à son arrivée à l'endroit convenu, Jean de Dieu Nishishikare a été appréhendé par des agents du SNR qui l'ont conduit vers une destination inconnue. Depuis ce jour, il demeure introuvable et son téléphone reste éteint.

- **Mélance Ndayizeye, chef de la colline de Kagwema I, enlevé par des individus non identifiés en commune de Gihanga de la province de Bubanza**

Dans la matinée de lundi 9 septembre 2024,aux environs de 11 heures, le chef de la colline de

Kagwema I, Mélance Ndayizeye, âgé de 36 ans, a été enlevé par des individus non identifiés sur la 5^{ème} avenue Gihanga, à la jonction avec la RN5 (Route Nationale n° 5), en commune de Gihanga de la province de Bubanza (nord-ouest du Burundi), et l'ont conduit depuis ce jour vers une destination inconnue.

Selon des témoins, Mélance Ndayizeye s'était rendu au chef-lieu de la commune de Gihanga pour une réunion hebdomadaire avant de recevoir un appel d'une personne qui lui demandait de la rencontrer à la 5^{ème} avenue Gihanga pour lui signer un document « urgent ».

Selon les mêmes sources, Mélance Ndayizeye a été appréhendé par trois hommes, soupçonnés d'être des agents du SNR, à bord d'une camionnette Toyota Hilux double cabine blanche aux vitres teintées, qui l'ont forcé à monter dans ce véhicule. Parmi les ravisseurs, deux ont été identifiés par la population de Kagwema I : il s'agit d'un certain Lambert originaire du village II de Gihanga et de Nestor Munezero alias Mbike connu comme un informateur du SNR.

Les mêmes sources ont précisé que Mélance Ndayizeye n'était pas en bons termes avec le chef des Imbonerakure de Gihanga, Olivier Nahimana, depuis sa nomination comme chef de colline car il voulait que son petit frère, troisième sur la liste des conseillers collinaires, fût plutôt nommé à cette fonction.

- **Wivin Mpundu, rapatrié du Rwanda, enlevé par la police puis relâché aussitôt après**

Dans l'après-midi de lundi 19 août 2024, aux environs de 18 heures, un jeune homme connu sous le nom de Wivin Mpundu, âgé de 26 ans, a été enlevé au chef-lieu de la commune et province de Rumonge (sud-ouest du Burundi) par deux policiers qui l'ont conduit à bord de leur motocyclette vers une destination inconnue.

Selon des sources en provenance de sa famille, Wivin Mpundu avait fui le Burundi vers le Rwanda en 2015, mais il s'est rapatrié depuis 2023.

SOS-Torture Burundi a appris plus tard que le jeune homme Wivin Mpundu a été relâché par la police et qu'il se trouve actuellement au sein de sa famille. Il s'agit d'une violation éhontée des règles pertinentes du code de procédure pénale qui disposent notamment que « tout officier de police judiciaire ou le magistrat sous le contrôle duquel il agit a l'obligation d'informer la famille de la personne gardée à vue ou toute autre personne intéressée de la mesure dont elle est l'objet et du lieu de la garde à vue » (article 36, al. 1er).

- **Jean-Claude Niyuhire alias Magenge enlevé par des agents du SNR en marie de Bujumbura**

Dans l'après-midi de vendredi 9 août 2024, vers 18 heures, un homme connu sous le nom de Jean-Claude Niyuhire alias Magenge, âgé de 38 ans, a été enlevé par des agents du SNR devant l'hôpital militaire de Kamenge au moment où il rentrait à son domicile situé dans la zone de Ngagara de la commune de Ntahangwa, en mairie de Bujumbura.

Selon des témoins de son enlèvement, Jean-Claude Niyuhire, originaire de la colline de Mushonge de la commune de Tangara, en province de Ngozi, a été enlevé avec la complicité d'un certain Saidi Habarugira (informateur du SNR) qui a appelé le responsable du SNR en mairie de Bujumbura, colonel de police Eliphaz Niyongabo, pour lui dire qu'il venait d'apercevoir la victime devant l'hôpital militaire de Kamenge.

Par la suite, une camionnette double cabine Toyota Hilux blanche ayant le numéro d'immatriculation E0519A est arrivée à toute vitesse à bord de laquelle des policiers sont sortis précipitamment et ont embarqué sans ménagement Jean Claude Niyuhire vers une destination inconnue.

SOS-Torture Burundi a appris plus tard que Jean-Claude Niyuhire a été conduit au cachot du siège du SNR où il a été arbitrairement détenu en raison de ses conflits civils avec certains individus alors que de tels cas sont portés devant les tribunaux civils.

- **Jean-Marie Ntezimana, Ezéchiel Bukuru et Anicet Nkurunziza enlevés par des agents du SNR en mairie de Bujumbura**

Au cours des journées de vendredi à samedi 3 août 2024, trois hommes connus sous les noms de Jean-Marie Ntezimana, Ezéchiel Bukuru et Anicet Nkurunziza ont été enlevés par des agents du SNR en mairie de Bujumbura et ont été conduits vers une destination inconnue.

Jean-Marie Ntezimana et Ezéchiel Bukuru, des tailleurs-couturiers, sont originaires de la colline de Ruyaga de la commune de Kanyosha, dans la province de Bujumbura et sont amis. Par contre, leur ami Anicet Nkurunziza est natif de la colline de Kabumba dans la même commune de Kanyosha et est membre du parti CNDD-FDD.

Selon des informations en provenance des membres de leurs familles, Jean-Marie Ntezimana, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) pro Agathon Rwasa, a été enlevé dans l'après-midi de vendredi 2 août 2024 au moment où il avait passé la journée dans des cérémonies d'enterrement d'une personne au cimetière de Mpanda en mairie de Bujumbura.

Les mêmes sources ont révélé qu'Ezéchiel Bukuru (sans appartenance politique) et Anicet Nkurunziza ont été enlevés devant le magasin « Le Parisien » au cours de la journée de samedi 3 août 2024, dans la ville de Bujumbura, par des agents du SNR qui étaient à bord d'une camionnette double cabine Toyota Hilux aux vitres teintées et ont été conduits à bord de ce véhicule vers une destination inconnue. Ils étaient descendus à Bujumbura pour tenter de rechercher leur ami Jean-Marie Ntezimana porté disparu la veille. Depuis ce jour, les membres de leurs familles les ont recherchés sans succès dans différents cachots de la mairie de Bujumbura et de la commune de Mutimbuzi en province de Bujumbura.

- **Désiré Manirampa, enlevé par des agents du SNR en commune de Ntakangwa de la mairie de Bujumbura**

Dans l'après-midi de mardi 30 juillet 2024, vers 14 heures, un jeune homme connu sous le nom de Désiré Manirampa, âgé de 26 ans, a été enlevé par des agents du SNR (Service National de Renseignement) sur la RN5 au niveau du quartier de Kiyange de la zone de Buterere, en commune de Ntakangwa de la mairie de Bujumbura et a été conduit vers une destination inconnue.

Selon des témoins de son enlèvement, Désiré Manirampa, résidant sur la colline de Karurama de la commune de Rugombo, en province de Cibitoke, a été intercepté par des agents du SNR au moment où il se rendait en mairie de Bujumbura à bord du véhicule de type Proxy de son père (F5673A) pour acheter des matériaux de construction de sa maison située au quartier de Kigobe dans la même province de Cibitoke.

Ces agents du SNR lui avaient tendu une embuscade à bord de leur véhicule double cabine aux vitres teintées dans lequel ils l'ont embarqué vers une destination inconnue, de même que le véhicule qu'il conduisait.

- **Sept employés de l'hôtel bar-restaurant Eden Garden Resort situé dans la localité de Kajaga en commune de Mutimbuzi de la province Bujumbura arrêtés puis portés disparus**

Depuis l'après-midi de lundi 6 mai 2024, sept employés de l'hôtel bar-restaurant Eden Garden Resort, situé dans la localité de Kajaga, en commune de Mutimbuzi, dans la province de Bujumbura, sont portés disparus depuis leur arrestation par des agents de la police du Groupement d'appui à la protection des institutions (GAPI).

Selon des témoins, les cinq premiers employés, à savoir Joseph, Fiston Baruwa, Stacy Brenda Kaneza, Gloria Mugwaneza et Liliane Kadende, ont été arrêtés le même jour. Des policiers ont fait irruption à l'hôtel avec une liste des personnes à arrêter, puis les ont embarqués vers une destination inconnue. D'après les mêmes sources, ces policiers sont revenus le lendemain après-midi et ont procédé à l'arrestation de deux autres employés, Clovis Niyukuri et Elvis Nininahazwe, en complicité avec le responsable de l'hôtel bar-restaurant, connu sous le nom de François Uwiragiye alias Mayondori.

Les mêmes sources ont précisé que depuis leur arrestation, les proches de ces personnes s'inquiètent de leur sécurité et ont tenté de les rechercher dans différents cachots de la police, mais sans succès.

- **Un rapatrié, Blaise Irakoze, enlevé par les agents du SNR à la frontière Kobero de la commune Giteranyi en province de Muyinga**

En date du 5 mai 2024, un jeune homme connu sous le nom de Blaise Irakoze a été arbitrairement arrêté par des agents du Service National de Renseignement (SNR) à la frontière de Kobero, dans la commune de Giteranyi, en province de Muyinga, juste après son entrée sur le territoire natal en provenance de l'Ouganda, où il exerçait ses activités depuis un certain temps.

Des sources en Ouganda ont affirmé que Blaise Irakoze habitait à Nakasongera avant de décider de retourner dans son pays natal. Il s'est cependant heurté à l'expiration de son document de voyage, ce qui l'a obligé à se rendre à l'ambassade du Burundi à Kampala pour demander un document appelé « GO Home », où il a dû être soumis à un interrogatoire intensif avant d'obtenir ce document.

Selon des sources provenant de sa famille, Blaise Irakoze avait pris, la veille dans la soirée, un bus de l'agence « Friends » pour se rendre à Bujumbura, mais il a été intercepté à la frontière de Kobero, où des agents de renseignement l'attendaient avec sa photo. Ils l'ont aussitôt conduit vers une destination inconnue, mais des sources sur place ont estimé que Blaise Irakoze aurait été détenu par les services de renseignements en province de Muyinga.

- **Vianney Bigirimana, un militant du parti CNL enlevé par des hommes en uniforme de la police en commune de Mutimbuzi de la province de Bujumbura**

Dans la nuit de jeudi 11 avril 2024, vers 22 heures, Vianney Bigirimana (âgé de 31 ans), militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) pro-Agathon Rwaswa, a été enlevé par des hommes en uniforme de la police, sur la 15^{ème} avenue de la zone de Maramvya, en commune de Mutimbuzi, province de Bujumbura. Ils l'ont embarqué à bord d'une camionnette Toyota Hilux double cabine

blanche aux vitres teintées vers une destination inconnue.

Selon des sources locales, les membres de la famille de Vianney Bigirimana, ce marchand de boutique originaire de la sous-colline de Kinyinya (colline de Gitaramuka), en commune de Nyabihanga, province de Mwaro, l'ont recherché sans succès dans les différents cachots.

- **Djuma Ndayishimiye, militant du CNL, tiré violemment de son lit en pleine nuit chez lui par des policiers pour une destination inconnue**

Dans la nuit de vendredi à samedi 6 avril 2024, vers minuit, Djuma Ndayishimiye, militant du Congrès National pour la Liberté (CNL) pro-Agathon Rwaso, a été enlevé par des policiers à son domicile situé au quartier de Gitega, 12^{ème} avenue n° 9, en zone de Kinama de la commune de Ntahangwa, au nord de la ville de Bujumbura.

Selon des témoins de la scène, des policiers ont fait irruption au domicile de Djuma Ndayishimiye après avoir escaladé le portail et tiré en l'air des coups de feu pour intimider le veilleur de nuit qui a tenté d'alerter les occupants de la parcelle. Ils se sont ensuite introduits par effraction en brisant les vitres des fenêtres de la maison. Ces policiers ont violemment tiré Djuma Ndayishimiye de sa chambre à coucher, tout nu, et ont commencé à lui asséner plusieurs coups violents avant de le ligoter et de l'embarquer à bord d'une camionnette double cabine Toyota Hilux aux vitres teintées vers une destination inconnue.

D'après les mêmes sources, les membres de la famille de Djuma Ndayishimiye (originaire de la colline de Muhungu, zone de Butahana, en commune de Mabayi, province de Cibitoke) l'ont cherché dans différents cachots sans succès.

- **Jacqueline Uwizeyimana, présidente du CNL enlevée à Muyinga par le responsable provincial du Service National de Renseignement**

Dans la journée du mercredi 13 mars 2024, aux environs de 13 heures, Jacqueline Uwizeyimana, présidente du CNL dans la nouvelle province de Buhumuza, a été enlevée par le colonel de police Félix Havyarimana, responsable provincial du Service National de Renseignement (SNR) en province de Muyinga qui l'a conduite vers une destination inconnue.

Selon des témoins, Jacqueline Uwizeyimana, qui est aussi une enseignante à l'ECOFO (Ecole fondamentale) de Rubenga en commune de Giteranyi de la même province, a été enlevée sur le chemin de retour de son service et a été embarquée à bord d'une camionnette Toyota Hilux double cabine de couleur blanche aux vitres teintées immatriculée E0535A du SNR. Des sources au sein du CNL ont précisé que Jacqueline Uwizeyimana avait été vue le 10 mars 2024 en province de Ngozi sur le site auquel le congrès des dissidents de ce parti a été tenu.

- **David Bamporiki, un militant du CNL enlevé et conduit à une destination inconnue en commune de Gihanga, province de Bubanza**

Dans la nuit du mercredi 21 février 2024, aux environs de heures et 20 min, un militant du parti CNL connu sous le nom de David Bamporiki a été enlevé sur la colline de Kagwema, en zone et commune de Gihanga, province de Bubanza et a été embarqué vers une destination inconnue par des individus en tenue policière et civile à bord d'une camionnette Hilux double cabine aux vitres teintées sans plaque d'immatriculation.

Selon des témoins ayant assisté impuissamment à son enlèvement, David Bamporiki était en train de partager un verre dans un groupe de personnes où se trouvait le responsable des Imbonerakure (ligue des jeunes affiliés au CNDD-FDD) en commune de Gihanga, Olivier Nahimana. C'est alors que des hommes en tenue policière et civile sont arrivés en trombe et se sont rués sur David Bamporiki qui a tenté de résister sans succès. Il a été embarqué sans ménagement à bord de ce véhicule vers une destination inconnue en direction de la ville de Bujumbura.

- **Georges Nimbona alias Manyenye, chargé de la mobilisation des jeunes du parti CNL à Buringa, commune Gihanga, a été enlevé par six hommes armés**

Dans la nuit du dimanche 28 janvier 2024 vers 22h 30 min, Georges Nimbona alias Manyenye, chargé de la mobilisation des jeunes du parti CNL (congrès National pour la Liberté) dans la localité de Buringa de la commune de Gihanga, en province de Bubanza, a été kidnappé au bar « Ku Mukaratusi » sur la colline de Buringa par six hommes armés de fusils, à bord d'une voiture Toyota Spade bleue aux vitres teintées qui l'ont conduit manu militari vers une destination inconnue.

Selon des témoins ayant assisté impuissamment à la scène d'enlèvement, tous les ravisseurs étaient cagoulés. La population de Buringa pointe du doigt des Imbonerakure (membres de la ligue des jeunes du CNDD-FDD1) de cette localité d'avoir participé dans l'enlèvement de Georges Nimbona parce qu'ils avaient passé toute la journée de dimanche à le surveiller, y compris au moment de sa sortie du bar « Ku Mukaratusi » où les ravisseurs l'avaient tendu un guet-apens.

III. CONCLUSION

L'année 2024 a été caractérisée par de multiples violations des droits de l'homme qui résultent largement des conséquences de la crise socio-politique non résolue de 2015.

L'alternance politique de 2020 avait suscité de l'espoir fondé sur le discours présidentiel favorable aux droits humains et à la bonne gouvernance.

Mais force a été de constater qu'au fur et à mesure des jours qui passaient, le fossé entre le discours et la réalité ne cessait de s'agrandir avec la continuation des mauvaises pratiques comme le refus de collaboration avec le Conseil des Droits de l'Homme et particulièrement avec le Rapporteur Spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'Homme au Burundi, le verrouillage de l'espace politique, le harcèlement des opposants politiques et des journalistes, etc.

Les institutions qui devaient garantir la protection des droits de l'homme comme la Justice et la CNIDH¹⁹ se caractérisent par une passivité extrême face aux violations des droits de l'homme commises notamment par des policiers et des miliciens Imbonerakure qui semblent dotés de pouvoirs sans limite qui leur assurent l'impunité des violations et crimes commis.

A cette situation préoccupante s'ajoute la crise régionale où le Gouvernement du Burundi s'implique dans la guerre en République Démocratique du Congo(RDC) au moment où, sur le plan interne, il n'a pas encore vidé le contentieux électoral de 2015 dont les conséquences pèsent lourdement sur la vie politique et socio-économique du pays, à l'approche des élections législatives et communales de 2025 et présidentielles 2027.

Pour s'en sortir, le Gouvernement n'a d'autres choix que d'élargir l'espace démocratique et rétablir le dialogue inclusif, franc et sincère avec ses partenaires politiques se trouvant à l'intérieur du pays comme ceux en exil, en vue de créer des conditions suffisantes d'apaisement et de prévention des violations préoccupantes des droits humains observées lors des précédents processus électoraux de 2020 et surtout de 2015.

L'Etat du Burundi doit également faire preuve de volonté politique en matière de respect des droits humains en acceptant de collaborer entièrement avec les mécanismes nationaux et internationaux de protection des droits humains et plus précisément le Rapporteur Spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi.

¹⁹ Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme.

IV. RECOMMANDATIONS

A. AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI

- Assainir le climat socio-politique en levant toutes les entraves à l'exercice des droits et des libertés reconnues par la constitution du pays et les instruments que le Burundi a ratifiés, garantissant spécialement les libertés d'opinion, d'association, de presse, de réunion pacifique, etc. ;
- Elargir l'espace démocratique en annulant tous les mandats d'arrêt à caractère politique lancés injustement contre des opposants politiques réels ou présumés, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes notamment Sandra Muhoza, détenue arbitrairement depuis avril 2024 ;
- Appliquer rigoureusement les dispositions pertinentes du code de procédure pénale en diligentant des enquêtes pour identifier et punir les auteurs des crimes liés au phénomène préoccupant de corps abandonnés ;
- Mettre définitivement fin aux abus de la milice Imbonerakure en multipliant des actes de poursuite, timidement entamés, contre certains d'entre eux qui se rendent coupables d'actes contraires à la loi ;
- Favoriser la voie du dialogue avec le Rwanda en vue de rouvrir les frontières terrestres dans l'intérêt des populations respectives des deux pays ;
- Reprendre la coopération effective avec les instances internationales de protection des droits de l'homme et permettre la poursuite des enquêtes sur les crimes commis depuis 2015 et les visites au Burundi du Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi.

B. AUX PAYS DE LA COMMUNAUTE DE L'AFRIQUE DE L'EST

- Respecter les droits des réfugiés burundais se trouvant dans leurs pays en se gardant notamment de les refouler ou de les soumettre à de mauvaises conditions en vue de les forcer au rapatriement en violation des conventions internationales pertinentes ;
- Relancer les initiatives de dialogue inclusif sur la réhabilitation de l'Accord d'Arusha suite à l'arrêt de la Cour de l'EAC du 25 novembre 2021 invalidant le troisième mandat du feu président Pierre Nkurunziza qui est à la base de la crise de 2015 dont les effets néfastes se poursuivent.

C. À LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

- Rester attachée aux valeurs et aux principes des droits humains et de la bonne gouvernance dans le dialogue politique avec le Gouvernement du Burundi en matière de relance effective de la coopération ;
 - Maintenir notamment à l'agenda du dialogue la coopération du Burundi avec les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme et plus particulièrement le Rapporteur Spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi ;
 - Maintenir le soutien du mandat et de l'œuvre de la Cour Pénale Internationale (CPI) sur le Burundi pour la poursuite des enquêtes et l'ouverture de poursuites afin de mettre fin à l'impunité au Burundi.
-